Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire Séance du vendredi 15 novembre 2019

La Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire s'est réunie en séance ordinaire à l'Hôtel régional, le vendredi quinze novembre deux mil dix-neuf à neuf heures douze, sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional.

Sont présents &

Monsieur Marc GRICOURT, Madame Cathy MÜNSCH-MASSET, Monsieur Charles FOURNIER, Madame Isabelle GAUDRON, Monsieur Harold HUWART, Madame Anne LECLERCQ, Monsieur Dominique ROULLET, Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, Madame Anne BESNIER, Monsieur Philippe FOURNIÉ, Madame Christelle de CRÉMIERS, Madame Michelle RIVET, Vice-présidents, membres de la Commission permanente.

Monsieur Guillaume PELTIER, Monsieur Nicolas FORISSIER, Madame Claude GREFF, Madame Marie-Agnès LINGUET, Monsieur Louis COSYNS, Madame Christine FAUQUET, Madame Mathilde PARIS, Monsieur Michel CHASSIER, Madame Véronique PÉAN, Madame Jeanne BEAULIER, Monsieur Charles de GEVIGNEY, membres de la Commission permanente.

Assistent sans voix délibérative :

Madame Michèle BONTHOUX, Madame Estelle COCHARD, Monsieur Christian DUMAS, Monsieur Jean-Philippe GRAND, Monsieur Serge MECHIN, Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Monsieur Gérard NICAUD, Présidents de commission

Monsieur Benoît FAUCHEUX, Représentant du Président du Groupe Écologiste

Ont donné pouvoir :

Monsieur Marc GRICOURT (pouvoir à Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional à partir de 11 h 28), Madame Cathy MÜNSCH-MASSET (pouvoir à Mme Isabelle GAUDRON à partir de 11 h 15), Monsieur Harold HUWART (pouvoir à M. Philippe FOURNIÉ jusqu'à 10 h), Madame Anne LECLERCQ (pouvoir à Mme Anne BESNIER à partir de 10 h), Monsieur Philippe FOURNIÉ (pouvoir à Mme Agnès SINSOULIER-BIGOT à partir de 11 h 24), Madame Christelle de CRÉMIERS (pouvoir à M. Charles FOURNIER jusqu'à 9 h 47), Monsieur Mohamed MOULAY (pouvoir à M. Dominique ROULLET), Madame Mathilde PARIS (pouvoir à Charles DE GEVIGNEY à partir de 11 h 00), Monsieur Michel CHASSIER (pouvoir à Mme Isabelle PÉAN à partir de 9 h 54), membres de la Commission permanente

M. le Président. - Chers collègues, nous allons commencer nos travaux.

(Monsieur François BONNEAU procède à l'appel nominatif)

Désignation du secrétaire de séance

M. le Président. - Je vous propose que Michelle RIVET soit notre secrétaire et je l'en remercie.

Approbation du compte rendu de la Commission permanente du 16 octobre 2019

M. le Président. - Il a été mis à votre disposition sur l'intranet. Y a-t-il des observations ?

Je ne vois pas de demande de modification des interventions, il est donc adopté en l'état et je vous en remercie.

(Le compte rendu du procès-verbal du 16 octobre 2019 est approuvé sans réserve)

Modification de l'ordre du jour - Deux rapports en procédure d'urgence

- **M. le Président.** S'agissant de notre ordre du jour, je vous propose de le compléter par deux rapports en procédure d'urgence qui ont été mis à votre disposition sur l'intranet régional et sur Kbox et dont vous avez été informés par mail :
- un rapport 19.10.01.99 donnant mandat spécial à Philippe FOURNIÉ, Christian DUMAS et moi-même pour un déplacement à Crespin les 20 et 21 janvier 2019. Il s'agit de matériel ferroviaire, Monsieur FOURNIÉ, on y reviendra.
- un rapport 19.10.31.100 qui est une autorisation donnée à la SEMER d'Issoudun de participer à un projet pour l'extension de son parc éolien. Cela passe par une décision.

Il n'y a pas d'opposition pour cette évolution ? (Non)

Nous allons aborder l'avis des Commissions. Je vous propose de commencer par la Commission « Éducation, Apprentissage, Formations sanitaires et sociales », et c'est Madame COCHARD.

ÉDUCATION, APPRENTISSAGE, FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Rapport 19.10.11.79 - Direction de l'Éducation et de la Jeunesse ÉQUIPEMENT DES LYCÉES

Acquisition, renouvellement, réparation de biens meubles Affectations de crédits - Individualisation de subventions

Mme COCHARD. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.11.81 - Direction de l'Éducation et de la Jeunesse

FINANCEMENT DES LYCÉES

Financement des lycées publics

Attribution de dotations et subventions

RESTAURATION ET INTERNAT

Adoption des tarifs de restauration et d'hébergement 2020

Approbation de la convention-cadre entre la Région Centre et le Rectorat portant sur les échanges d'informations statistiques nécessaires au pilotage du système scolaire et à l'apprentissage

Mme COCHARD. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

Rapport 19.10.11.82 - Direction de l'Éducation et de la Jeunesse

POLITIQUE JEUNESSE

Ressources pédagogiques des lycées

Affectations de crédits - Attributions de subventions

Accompagnement éducatif

Affectations de crédits - Approbations de conventions - Attributions de subventions « Ma Région 100 % Éducation »

Affectations de crédits

Attribution de subventions 100 % Éducation et lieux de mémoire « Apprentis lycéens citoyens » : modification d'une délibération antérieure Approbation d'une convention de partenariat 2019-2020, « LYCÉE ET CFA DE DEMAIN », entre l'ÉSAD Orléans et la Région Centre-Val de Loire

Mme COCHARD. - Avis favorable sur ce rapport, vote contre du groupe Rassemblement National sur le point B « Actions de formation pour les jeunes primo-arrivants » et sur le dossier du Lycée en Forêt à Montargis pour un voyage en Bolivie.

M. le Président. - Dans ces conditions, Madame PÉAN ?

Mme PÉAN. - Sur cette délibération 11.82, nous allons voter contre. Ce n'est pas un vote séparé, mais un vote contre tout.

Concernant les primo-arrivants, nous considérons que l'État pourrait participer et assumer les conséquences de sa politique. Sur les questions de promotion de la santé, nous trouvons que le plan est assez insuffisant. Enfin, concernant la prévention des drogues et notamment l'usage abusif du cannabis, c'est extrêmement troublant comme expression, car à notre sens il n'y a pas d'usage normal du cannabis quand on est un lycéen.

Ainsi, nous sommes contre et nous votons contre.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National)

Rapport 19.10.11.85 - Direction de l'Éducation et de la Jeunesse NUMÉRIQUE ÉDUCATIF Équipements, services et usages - Affectation de crédits

Equipements, services et usages - Arrectation de creatis

Mme COCHARD. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport et une remarque du groupe Écologiste pour souligner la nécessité de couper le Wi-Fi la nuit.

Bien sûr, on vote pour, y compris pour l'affectation de 800 000 euros pour la couverture Wi-Fi, mais on suggère aussi pour l'avenir, comme on en a déjà débattu, de mettre en avant la technologie Li-Fi, Light Fidelity, une alternative au Wi-Fi qui fonctionne à travers les ondes lumineuses et qui ne traverse pas le corps humain contrairement aux ondes électromagnétiques du Wi-Fi. Cela a été aussi discuté en Commission.

M. le Président. - Merci pour la précision.

Madame GREFF.

Mme GREFF. - Pardonnez-moi, Monsieur le Président, mais sauf erreur de ma part, je crois que nous avons omis de regarder le rapport 11.83. C'est un saut volontaire ?

M. le Président. - Non, je suis l'ordre qui nous est donné par la rapporteure, on va y venir.

Monsieur CHASSIER.

M. CHASSIER. - Nous sommes bien sur le 11.85, sur le numérique éducatif. Nous voterons ce rapport par nécessité mais nous voulions faire une remarque. C'est le deuxième abondement. Il avait été voté au budget 2019 un montant de 1,2 million d'euros. On est passé ensuite à 1,7 million et on augmente encore l'enveloppe de 370 000 euros.

Je trouve qu'au niveau des prévisions budgétaires, c'est quand même un peu préoccupant de voir un écart aussi important dans ce domaine.

M. le Président. - C'est donc un vote pour, avec l'intervention de la Vice-présidente.

Mme MÜNSCH-MASSET.- Sur les aspects financiers, dans un premier temps dire la préoccupation qui a été la nôtre, comme on l'a expliqué dans l'accompagnement de la mise en place de la réforme, d'être en réponse aux souhaits des établissements, et donc en effet une adaptation au fil de l'eau, notamment sur la question des infrastructures pour laquelle une vague d'équipements importante a pu être mise en place cet été pour donner les meilleures conditions matérielles de fonctionnement à la rentrée. C'est la première chose.

La seconde chose, sur l'utilisation et la présence du Wi-Fi, en effet on a évoqué à plusieurs reprises l'accompagnement des usages, d'ailleurs au-delà même du Wi-Fi il y a la question du rapport aux écrans. C'est une des dimensions d'accompagnement qui est mise en place systématiquement dans les établissements qui ont choisi d'adopter un virage numérique soit total, soit significatif.

Quant au Li-Fi, je suis en mesure de vous dire que nous démarrons son expérimentation, sa mise en place comme convenu pour tester cette technologie alternative et faire en sorte que le plus vite possible nous puissions être dans un système de connexion qui soit complètement neutre sur la question des risques pour la santé.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.11.83 - Direction de l'Éducation et de la Jeunesse Désaffectation de biens meubles inscrits à l'inventaire des établissements de la Région Centre-Val de Loire

Mme COCHARD. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.11.84 - Direction du Patrimoine éducatif, culturel et sportif IMMOBILIER DES LYCÉES

Constructions, réhabilitations et restructurations

Affectations de crédits - Quitus des contrats de mandat

Approbation de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle passée avec l'ANRU relative à l'internat d'excellence du lycée Pierre-Émile Martin à Bourges ÉTUDES PRÉALABLES ET FONCIER

- Transfert de propriété de l'État à la Région du site « Les 4 vents » à Quiers-sur-Bézonde et d'une parcelle du site des Barres à Nogent-sur-Vernisson, de l'EPLEFPA du Loiret
- Transfert de propriété par l'EPLEFPA d'Indre et Loire de la parcelle AE 9 située à Amboise, à la Région
- Modification de la délibération 19.07.11.81 du 5 juillet 2019 concernant l'acquisition de parcelles de terrains pour l'EPLEFPA du Cher
- Approbation d'une convention tripartite d'occupation du domaine public de la Région Centre-Val de Loire pour l'installation d'une halle pédagogique à Chambraylès-Tours

Mme COCHARD. - Avec l'addendum suivant : abondement de 140 000 euros d'une affectation relative aux travaux de rénovation divers dans les EPLE (par minoration de deux autres affectations), la passant ainsi de 6 150 000 à 6 290 000 euros.

Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

Rapport 19.10.21.71 - Direction des Politiques d'orientation et de formation au titre de l'Apprentissage

Immobilier et équipement des CFA

Attribution de subventions d'investissement pour des travaux d'accessibilité :

<u>- à la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Indre pour le CFA interprofessionnel de l'Indre</u>

- au BTP CFA Centre au profit du CFA BTP de l'Indre-et-Loire

Approbation d'un avenant n° 1 à la convention n° 2018-130424 - Restructuration du CFA de la CMA 41

Approbation d'un avenant n° 3 à la convention n° 2014-96470 - Restructuration du pôle automobile du CFA interprofessionnel d'Eure-et-Loir CMA 28

Approbation d'un avenant n° 1 à la convention n° 2018-124089 - Aménagement du CFA de la Pharmacie d'Orléans

Affectation de crédits - Approbation de conventions et d'avenants

Mme COCHARD. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.21.72 - Direction des Politiques d'orientation et de formation au titre de l'Apprentissage

Égalité des chances des apprentis

1/ Information, manifestations

Attribution d'une subvention à la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat pour l'organisation des Soirées de la qualification pour l'année 2019
Affectation de crédits

2/ Amélioration de la qualité de la formation

Attribution d'un acompte complémentaire pour 33 centres de formation d'apprentis (CFA) au titre de la mise en œuvre des actions qualité pour l'année 2019

Affectations de crédits - Approbation du modèle d'avenant

Mme COCHARD. - Avis favorable.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.21.73 - Direction des Politiques d'orientation et de formation Financement Apprentissage

Aide aux employeurs d'apprentis

Communication sur les décisions prises en 2018 pour l'attribution des aides aux employeurs d'apprentis

Mme COCHARD. - Les membres de la Commission ont pris acte de cette communication.

M. le Président. - Nous prenons acte que la Commission a pris acte.

Rapport 19.10.21.78 - Direction des Politiques d'orientation et de formation

Financement des CFA

Attribution de la participation conventionnelle de la Région pour les soldes 2018 et 2019 à 40 centres de formation d'apprentis (CFA) et à 13 dispositifs d'initiative aux métiers par l'alternance (DIMA) annexés aux CFA
Attribution de participations complémentaires à 16 CFA

Mme COCHARD. - Avis favorable à l'unanimité.

Rapport 19.10.22.74 - Direction des Politiques d'orientation et de formation au titre des Formations sanitaires et sociales

Immobilier et équipement des EFSS

Attribution de subventions d'investissement pour des travaux d'accessibilité :

- au centre hospitalier de Châteauroux-Le Blanc au profit de l'IFSI du Blanc
 - à l'ERTS d'Olivet

<u>Attribution d'une subvention au centre hospitalier de Chartres au profit de l'IFSI de Chartres pour la réalisation d'un site internet</u>

Approbation d'un avenant à la convention n° 2019-133380 portant attribution d'une subvention d'investissement au centre hospitalier d'Amboise au profit de l'IFSI d'Amboise

<u>Financement d'analyses amiante au profit de l'IFSI de Châlette-sur-Loing</u>
<u>Affectation de crédits - Approbation des conventions</u>

Mme COCHARD. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.22.75 - Direction des Politiques d'orientation et de formation au titre des Formations sanitaires et sociales

Financement des établissements de formations sanitaires et sociales

Actions de formation d'aide-soignant en cursus partiels - Attribution de subventions à 2 centres hospitaliers

Mise en œuvre de l'universitarisation de la formation infirmier.e et gestion des inscriptions des étudiants infirmiers - Année scolaire 2019-2020 - Attribution d'une subvention à l'Université François Rabelais de Tours

Modification de délibérations antérieures

Affectation des crédits - Approbation des conventions de subvention

Mme COCHARD. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président. - Merci, Madame la Rapporteure.

Nous abordons les rapports de la Commission « Finances, Fonds européens, Personnel et Fonctionnement de l'administration », et c'est Monsieur ROIRON qui rapporte.

FINANCES, FONDS EUROPEENS, PERSONNEL ET FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

Rapport 19.10.01.98 - Direction des Moyens généraux

Proposition de sortie d'inventaire d'un véhicule du domaine privé de la Région et cession de ce véhicule

M. ROIRON. - Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.01.80 - Direction de la Communication et de la Presse Réseau Forum des droits humains, 16e édition du Forum des droits humains : attribution d'une subvention

- **M. ROIRON**. Avis favorable de la Commission, vote contre de l'Union de la Droite et du Centre. C'est une attribution récurrente, Monsieur le Président.
- M. le Président. Monsieur CHASSIER ?
- **M. CHASSIER.** Monsieur le Président, pour préciser notre vote puisque malheureusement je n'ai pas pu être présent à la Commission.

Effectivement, c'est une décision récurrente car il y a une saisonnalité des activités de cette association; on est sur la saison 2019-2020. J'ai comparé, nous avions voté contre l'année précédente pour un certain nombre de raisons, notamment du fait que la Région participe à hauteur de 17 000 euros et la ville d'Orléans pour seulement 2 000 euros alors qu'on estime que malgré tout c'est une manifestation qui est d'ampleur plus locale que régionale. Je ne sais pas si les gens à Tours ou à Châteauroux entendent parler de cette manifestation. Que la Région puisse la soutenir, d'accord, mais à 63,5 % du budget, cela nous paraît beaucoup.

Par ailleurs, en comparant avec le budget de l'année précédente, en gros on a le même montant subventionnable, mais pour le rendre un peu plus présentable on a ajouté des ressources en fonds propres. Toutefois, on voit bien que c'est un arrangement comptable puisque cette somme supplémentaire est compensée par des dépenses supplémentaires en spectacles, etc., qui augmentent de 50 %, alors que si on regarde la programmation sur l'année, on voit plutôt moins d'événements que l'année dernière, donc moins d'événements et plus de dépenses, tout cela ne nous paraît pas très rigoureux.

Nous maintenons donc notre vote contre.

M. le Président. - D'accord.

Oui, Monsieur COSYNS?

M. COSYNS. - Monsieur le Président, merci.

J'abonderai dans le même sens. L'UDC n'est pas contre les droits humains, comme cela a été dit en Commission des Finances récemment, mais nous aimerions que ces forums, ces réunions soient déclinées sur l'ensemble de la Région Centre, parce que comme vient de le dire notre collègue, on a l'impression que c'est plutôt concentré sur Orléans et pas au-delà. Une déclinaison sur l'ensemble du territoire nous paraîtrait plus judicieuse.

M. le Président. - Merci.

Sur ce sujet, Monsieur GRAND?

M. GRAND. - Je trouve toujours un peu bizarre de justifier un positionnement sur un manque de soutien de la mairie d'Orléans. La réalité, c'est qu'on a une municipalité qui ne souhaite pas avoir le Forum des droits humains à Orléans et ce, depuis des années. Vous avez des gens qui ne veulent pas soutenir pour des raisons qui leur appartiennent mais qui sont éminemment politiques, et je trouve qu'au contraire la Région s'honore à aider un événement de très grande qualité par ailleurs.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre des groupes Union de la Droite et du Centre et Rassemblement National)

Rapport 19.10.01.66 - Direction des Systèmes d'information

EPSILON - Mutualisation interrégionale de projets informatiques : approbation des termes de l'annexe 3 au contrat de tierce maintenance applicative (TMA) de la solution ZEFIR pour la formation professionnelle

M. ROIRON. - Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.01.99 - Mandat spécial à confier à Messieurs François BONNEAU, Philippe FOURNIÉ et Christian DUMAS pour un déplacement à Crespin du 20 au 21 janvier 2020 et prise en charge des frais de déplacement afférents et de ceux de la délégation qui les accompagne

M. le Président. - Là-dessus, je prends le vote. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je n'en vois pas. Merci.

Rapport 19.10.27.68 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne Programme d'action : vie citoyenne Attribution d'une subvention à l'Observatoire des inégalités Attribution d'une subvention à l'association Les InviZibles

M. ROIRON. - Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président. - Oui, Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER. - Monsieur le Président, ce sera pour nous un vote séparé. Notre vote sera favorable pour l'Observatoire des inégalités qui est en quelque sorte une institution ; on voit bien qu'il est financé par l'État, les collectivités, etc., avec une répartition des financements. Par contre, nous voterons contre la subvention à l'association Les InviZibles. Le fait d'être invisible n'empêche pas d'être transparent, et quand je regarde le montage du budget provisionnel, cela me paraît quand même extrêmement léger.

Le Conseil régional finance presque 73 % de la dépense, on a 250 euros de fonds propres, on a une recette qui est générée par le projet, 1 250 euros, et c'est mis dans une sous-rubrique des fonds UE. Mais est-ce que ce sont des fonds UE d'autres recettes ? Ce n'est pas précisé. Et sur les dépenses, la plus grosse somme, c'est dans « autres dépenses à préciser ». Les élus aimeraient bien que les autres dépenses à préciser soient précisées car on a un budget qui nous paraît tout à fait fantaisiste.

Par conséquent, nous ne voterons pas cette subvention.

M. le Président. - C'est donc un vote différencié pour le Rassemblement National.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National sur la subvention à l'association Les InviZibles)

Rapport 19.10.27.69 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne Modification du règlement-cadre et de la Charte des valeurs du Conseil régional de la Jeunesse

M. ROIRON. - Unanimité de la Commission.

M. le Président. - Nous avons été destinataires d'un amendement qui va être présenté.

Monsieur PELTIER.

M. PELTIER. - Merci, Monsieur le Président.

Tout nous semble très bien dans cette modification du règlement. Nous souhaitions toutefois proposer un amendement avec deux ajouts relatifs à l'article 10 et à l'article 13 dans un souci de représentation équilibrée sur le plan politique.

L'amendement serait le suivant : « Les conseillers régionaux représentant la majorité comme l'opposition seront invités à assister à l'assemblée plénière. » Pourquoi ? Parce que l'assemblée, comme le comité de pilotage, est composée du bureau du CRJ, d'acteurs régionaux de la jeunesse, de représentants des associations de jeunesse, des mouvements d'éducation populaire, du Centre régional d'information jeunesse, du réseau des missions locales, du CESER, des représentants de l'État en région, voire peut être élargie à toute personne ou structure sur invitation afin de faire avancer les travaux de cette instance. Très bien.

La volonté est donc d'élargir au mieux les représentants au sein de ces instances et il nous semble utile de pouvoir préciser, concernant les conseillers régionaux, qu'ils représenteront tout autant...

Du moins, la proportion est à définir évidemment en fonction de la représentation démocratique et il ne nous semble pas absurde que la majorité soit plus représentée que l'opposition, mais nous aimerions pouvoir être représentés au sein de ces instances.

- M. le Président. Monsieur CHASSIER puis les deux Vice-présidents.
- **M. CHASSIER**. Monsieur le Président, je voulais intervenir à la fois sur l'amendement et sur le fond. Nous voterons cet amendement car je pense que l'ensemble des élus doit être informé. Il s'agit, sans voix délibérative bien sûr, de pouvoir assister à ces instances.

Sur le fond, c'est vrai que je reste plutôt dubitatif. Quand on voit dans le rapport que la Charte des valeurs et des principes veut préciser le rôle apolitique et apartisan, alors qu'en même temps on renforce la présence d'un certain nombre d'institutions et d'organismes, on voit bien que dans toutes ces instances il y a tout de même un pilotage de fait par les collectivités, les institutions, etc. C'est comme la convention sur la transition écologique en ce moment. Il y avait le témoignage d'une femme en Loir-et-Cher qui avait été tirée au sort pour participer à cette convention et qui expliquait comment cela se passait. On commence par les « briefer », par leur présenter le sujet, des hypothèses, des solutions et ensuite on leur demande de choisir entre ce qui est proposé. Il y a peut-être une marge d'initiative, une marge de proposition, mais globalement toutes ces instances, on le sait très bien, sont largement pilotées par les exécutifs en sous-main, soit directement, soit par le biais d'instances, d'associations, d'institutions diverses. Nous sommes donc sceptiques.

Nous avions l'intention de nous abstenir, mais comme nous soutiendrons – c'était juste une remarque – cet amendement, nous voterons tout de même le rapport. Mais si l'amendement est adopté.

- M. le Président. Monsieur FOURNIER.
- M. FOURNIER Charles. Merci.

D'abord, je ne peux que me réjouir pour cet intérêt pour le CRJ. Depuis fort longtemps, les événements organisés par le CRJ sont publics. Je ne parle pas des assemblées plénières, je vais y revenir, mais tous les événements organisés par le CRJ sont publics. De mémoire, je n'ai jamais vu personne d'autre que des élus de la majorité; rien ne vous empêchait d'y participer.

- M. PELTIER. On n'a pas été invités.
- M. FOURNIER Charles. Les événements sont publics, tout le monde était invité.
- M. FORISSIER. Il y a énormément de choses qui sont publiques, à ce compte-là.
- **M. FOURNIER Charles**. Bien sûr, mais si vous voulez qu'on vous adresse les invitations pour des événements... Samedi dernier, il y avait un événement ici au CRJ sur les questions de discrimination et tout le monde pouvait y venir. Maintenant, sur les événements il n'y a aucun problème, je pourrai vous adresser les invitations personnalisées et j'espère vous voir un samedi, je compte sur votre mobilisation et votre présence dans le cadre de ces temps-là.
- M. FORISSIER. À 7 heures du matin!
- **M. FOURNIER Charles.** 7 heures du matin ? Vous voulez qu'on organise avec les jeunes des événements en fonction de votre agenda ? Il faudra qu'on commence plus tard, parce que le matin c'est trop tôt.

Mme GREFF. - Non, je crois que c'était de l'humour!

M. FOURNIER Charles. - Oui, mais j'en fais aussi. C'est de l'humour en vous disant qu'on ne pourra le mettre trop tôt parce que pour Nicolas, trop tôt le matin, c'est dur. On le mettra donc plutôt en fin de journée.

Je sais, Nicolas, c'est une blague.

Deuxième élément, concernant le comité de pilotage, puisque vous identifiez le comité de pilotage, les acteurs présents sont l'ensemble des acteurs de la jeunesse. Il n'y a pas d'élus régionaux présents et c'est aussi un souhait des jeunes qui participent à cette instance d'avoir des échanges partenariaux avec l'État, avec les associations, mais pas du tout dans la caricature qui a été faite par Monsieur CHASSIER.

Ce comité de pilotage a vocation à faciliter les liens entre les jeunes, les organisations de jeunesse et ceux qui interviennent auprès des jeunes. Il n'y a pas d'élus régionaux qui y siègent. Très honnêtement, je ne suis pas favorable à ce qu'on le leur ouvre, car s'ils ont bien souligné le caractère apolitique, c'est parce que je crois aussi que leur souhait est d'être entre eux. Le seul élu qui participe régulièrement, c'est moi parce que c'est dans ma délégation, sinon les Vice-présidents viennent présenter des sujets mais à l'initiative de l'Exécutif, et ces sujets sont débattus au sein du Conseil régional de la Jeunesse.

Quant aux assemblées plénières, je peux prendre l'engagement, mais on l'avait déjà fait, qu'il y ait une assemblée plénière annuelle dans laquelle on puisse inviter tout le monde. On l'a fait une fois, rappelez-vous l'année dernière, dans l'hémicycle, et on peut tout à fait imaginer dans le futur avoir cette assemblée plénière.

Mais je voudrais tout de même rappeler aussi, au moment où j'ai présenté le CRJ, les mots qui étaient employés, « Pif Gadget », « l'illégitimité » de ce Conseil régional de la Jeunesse. J'ai tout noté, recherchez dans les rapports ce que les uns et les autres ont pu dire. Il y a aussi une contradiction à dire aujourd'hui « on veut absolument être présents » tout en disant que cela ne sert à rien et que c'est totalement inutile comme instance.

En tout cas, ce sera un vote contre.

M. le Président. - Merci.

Madame GREFF puis Madame la Vice-présidente.

Mme GREFF. - Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste ajouter aux propos du Vice-président que nous partageons les mêmes valeurs que le CRJ, les mêmes valeurs quand on regarde la charte. Ainsi, ne dites pas que...

M. FOURNIER Charles. - Eh bien, il fallait venir quand il y avait les débats.

Mme GREFF. - Mais on a toujours dit...

M. FOURNIER Charles. - Non, your ne l'aviez pas dit.

Mme GREFF. - ...que ces valeurs étaient partagées. Il n'y a donc aucune raison aujourd'hui qu'on n'en fasse pas partie et c'est pourquoi cet amendement est tout à fait judicieux. Nous partageons les valeurs avec le CRJ, donc soyons présents, pas que la majorité, en tout cas pas que vous, mais au moins aussi l'opposition. Cela me paraît tellement logique.

Sortons de ces débats un peu stériles, soyons constructifs.

- M. FOURNIER Charles. Faites-le dans vos collectivités.
- M. le Président. Monsieur FORISSIER.
- M. FORISSIER. Merci, Monsieur le Président.

Je suis moi-même intervenu en Commission, on le sait ici, pour défendre cet amendement et cela a été fait dans un esprit tout à fait constructif. Ce n'est pas parce qu'on peut critiquer la multiplication, pour être clair, des structures que quand elles sont décidées de façon démocratique par la majorité de cette assemblée, on ne peut pas par ailleurs être soucieux de vérifier que cela fonctionne bien et d'y participer. Il n'y a pas de contradiction.

Cet amendement, qu'est-ce qu'il dit, en gros ? Il dit qu'il y a un effort à faire – désolé de vous le dire – en matière de communication interne. On peut toujours me dire que tout est public et qu'on devrait donc prendre l'initiative de venir nous-mêmes, c'est un peu facile comme argument. À ce moment-là, encore une fois, il y a des millions de choses qui sont publiques. Mais on est élus de la même assemblée. Il y a eu un choix qui a été fait après débat, il peut y avoir des critiques au moment du débat, mais une fois que c'est décidé, c'est quand même le principe de la démocratie, il faut alors que cela fonctionne. Et il est normal, car c'est aussi un principe fondateur de la démocratie, de faire en sorte que les oppositions soient informées...

M. FOURNIER Charles. - Je pense que c'est le cas.

M. FORISSIER. - ...au courant et invitées. Je suis désolé, c'est comme cela que ça se passe en démocratie. Si c'est simplement par la presse qu'on l'apprend, alors la démocratie interne à notre assemblée ne fonctionne pas bien. C'est donc tout simplement ce que nous avons souhaité dire. On l'a dit en Commission, cela s'est passé de façon tout à fait... C'était une remarque, c'était une proposition qu'on faisait. Demandez au Premier Vice-président, il a été sensible à ce que j'ai dit en Commission.

C'est la même chose aujourd'hui, c'est une proposition que nous faisons pour essayer de faire en sorte d'améliorer l'information et de faire en sorte que nous puissions être associés à ce type d'instance, puisque nous sommes nous aussi élus du Conseil régional et que nous représentons nous aussi la population de la Région.

M. le Président. - Madame la Vice-présidente, puis Madame COCHARD puis Monsieur le Premier Vice-président.

Mme MÜNSCH-MASSET. - Je crois que sur ce sujet et à travers cet amendement on mélange un peu les genres et le rôle de ce CRJ qui est en effet une instance apolitique.

Au fond, je me demande un peu de quoi on a peur. J'entendais Monsieur FORISSIER dire « on veut vérifier que cela fonctionne bien ». Si le sens de votre amendement est d'introduire des éléments de contrôle, je trouve que ce n'est pas la philosophie du fonctionnement de ce CRJ.

Et je trouve, si vous me permettez de terminer, que c'est faire un peu injure à ces jeunes et à la qualité de leur travail que de considérer...

Intervenante. - Cela, c'est malveillant.

Mme MÜNSCH-MASSET. - ...qu'ils sont pilotés ou fléchés... Je réponds à Monsieur CHASSIER sur ce sujet.

Intervenante. - Ah bon!

Mme MÜNSCH-MASSET. - Qu'ils sont pilotés. Moi, je pense que le fonctionnement tel qu'il est proposé dans cette charte et qui consiste en effet, sur invitation, à pouvoir élargir la concertation est une modalité qui permet une souplesse sur un certain nombre de thématiques, qui permet d'instaurer ce débat mais qui manifeste aussi pour le bon fonctionnement du CRJ, pour lequel vous invoquez la démocratie, une préoccupation qui doit être la nôtre et collectivement de ne pas mélanger les genres et de les laisser conduire leurs travaux.

Ce qui ne veut pas dire qu'il doit y avoir de l'opacité, et je crois qu'il n'y en a pas, mais en effet je pense que les jeunes élus du CRJ seraient ravis de partager davantage avec notre assemblée. Il faut en trouver une modalité à nouveau, on avait déjà expérimenté une forme de modalité, mais je pense que c'est souhaitable, car le travail, l'énergie, le temps qu'ils y consacrent est d'autant plus utile et valorisé qu'il vient nourrir les travaux de notre assemblée. Il faut trouver les modalités de cette connexion.

Je pense que le fait de les introduire dans l'assemblée plénière et le comité de pilotage n'est pas la bonne méthode et qu'il faut faire autrement.

Ce sera un vote contre cet amendement.

M. le Président. - Madame COCHARD.

Mme COCHARD. - Sur la forme, il y a nombre d'événements de la Région qui sont organisés dans les départements et on est au courant *via* l'agenda. Moi, je me suis permise à plusieurs reprises, avec ou sans invitation, de m'y rendre à partir du moment où c'était public. C'était sur l'agenda.

Je ne vois donc pas où est la différence entre ce qui peut se passer pour une équipe de la majorité et ce qui peut se passer pour une équipe de l'opposition. La question ne se pose pas, nous sommes tous libres de nous rendre à ces différents événements, et ce que je me suis permise de faire, je pense qu'on peut tous se permettre de le faire. Et les événements du CRJ, parfois, évidemment y figurent.

- M. le Président. Monsieur FORISSIER, un mot.
- **M. FORISSIER**. On part dans des discussions un peu lunaires. On peut trouver des formules, je suis d'accord avec vous, Cathy, pour peut-être répondre à cette demande. Nous, nous n'avons pas d'agenda, je suis désolé, et nous demandons juste une chose : ce n'est pas de contrôler mais c'est de participer, donc d'être prévenus. C'est le sens de cet amendement. Il ne faut pas qu'on soit une « usine à gaz », les choses sont très simples.
- M. le Président. Merci.

Monsieur le Premier Vice-président.

M. GRICOURT. - Ce que j'ai pu partager en Commission des Finances avec les collègues, c'est en effet peut-être l'insuffisance d'informations dont nous disposons sur les travaux effectués par les jeunes de la Région. Ce n'est pas très compliqué, comme l'a dit Charles FOURNIER, il convient peut-être d'institutionnaliser des rencontres annuelles comme cela a été fait l'année dernière.

Ensuite, oui, il semblerait, Président, qu'il n'y ait pas d'information large sur les événements qui sont les leurs et c'est peut-être là en effet qu'il faut reconnaître qu'il y a une faille. Je me suis aussi rendu l'année dernière à une rencontre qu'ils organisaient à Blois et nous avions mis une salle à disposition. J'avais évidemment l'information et je m'y étais rendu pour les saluer et écouter une partie de leurs travaux. C'est peut-être là que nous pouvons progresser. Après, comme le disait Cathy MÜNSCH-MASSET, tout est transparent.

Ensuite, je suis un peu gêné, car quand on parle de vouloir participer à leurs travaux. Je ne suis pas d'accord, c'est une conception surprenante de la démocratie participative. Dans nos communes, on s'attache – c'est le cas dans la commune dont je suis maire, à Blois – à ce que les élus ne participent pas aux travaux des instances consultatives.

Les conseillers sages, les conseillers jeunes, les conseillers de quartier sont en autonomie de fonctionnement, ils peuvent solliciter le soutien des élus et des services mais il est important de faire en sorte qu'ils soient justement autonomes, sans la pression politique des élus. Je crois qu'il faut y être attentif. Cela ne nous empêche pas en effet de pouvoir participer à certains de leurs travaux et d'être informés.

En tout cas, restons attachés surtout à l'indépendance et à l'autonomie de ces instances qui ont cet avantage de pouvoir être libres.

- M. le Président. Un dernier mot rapidement, Monsieur FOURNIER.
- M. FOURNIER Charles. Pour apporter des précisions, le Conseil régional de la Jeunesse se réunit au moins une fois par an, au maximum deux fois par an, dans les territoires et chaque fois on a associé les élus du territoire, pas seulement des élus régionaux, pour avoir un temps de rencontre et d'échange avec les membres du CRJ. Ce qu'on peut donc tout à fait systématiser, c'est cela, c'est-à-dire faire en sorte que nominalement vous soyez invités pour ces temps d'échange qui, eux, ont un intérêt.

Deuxième élément, c'est la proposition que nous avions faite l'année dernière d'avoir une session commune dans laquelle vous vous engagez à rester présents. Si on fait le décompte de la fois dernière – même si, Monsieur FORISSIER, vous étiez resté jusqu'au bout –, il n'y avait pas grand monde à la fin et les jeunes – je vous fais le retour des jeunes! – avaient été un peu surpris, et sur tous les rangs. Sur tous les rangs. Acceptez-le, il y avait beaucoup de monde qui avait quitté les rangs, à la fin il ne restait pas grand monde et cela avait été mal vécu par les jeunes. Je vous le dis.

Cela veut dire que dans ce cas il faut un engagement collectif à faire de cette session un moment important et pas un moment gadget, car c'est à ce prix-là que la confiance sera présente. Et évidemment il faut garantir l'autonomie.

Moi, en tout cas, je peux prendre cet engagement que quand il y a une séance en territoire, évidemment d'inviter les élus et qu'une fois par an il y ait un cadre d'échange qui soit possible avec les élus, sous réserve que les membres du CRJ soient d'accord avec cette proposition.

M. le Président. - Merci.

Monsieur PELTIER, un mot.

M. PELTIER. - Monsieur le Président, je voudrais, sans en rajouter mais sans feindre, en appeler à votre bienveillante intelligence, car quand j'écoute ce qui est dit, et je le dis avec beaucoup de franchise, de sincérité, je suis un peu marqué, en tout cas ce matin.

Alors est-ce que c'est parce que pour une fois j'avais dix minutes de retard et que cela a commencé un peu à l'envers, mais c'est quand même très étrange, surtout dans une assemblée dans laquelle – vous l'avez d'ailleurs, et je vous en remercie, noté plusieurs fois – le groupe d'opposition que j'ai l'honneur de présider essaie en permanence d'apporter des éléments positifs, constructifs au débat... Cela devient un peu lassant.

Il y a un quart d'heure, c'était sur un Forum lié aux droits humains. Parce que nous contestons l'opportunité, nous deviendrions opposés aux droits humains. Lorsque nous demandons à participer à une instance, les mots utilisés, et Cathy et Marc, vous savez combien je vous apprécie, le problème n'est pas vous-mêmes directement, mais « contrôle », « pression politique » Si on peut juste prendre, tous, un peu de hauteur, et je pense que c'est le rôle du président, enfin j'en appelle à... Qu'on puisse débattre de manière... Voilà, vous pouvez dire « cela ne nous semble pas opportun ». Bon, très bien, nous, cela nous semble très bien. Mais que cela devienne, après, de la caricature, « ah, vous n'étiez pas là, dans l'hémicycle ». Cela m'est d'ailleurs déjà arrivé, je me souviens, pour faire une anecdote. Je sors de l'hémicycle, certains m'interpellent en disant « Monsieur PELTIER n'est pas là », comme si moi, chaque fois que Charles va passer un « coup de fil » ou prendre un café, ou que Jean-Patrick GILLE... Tout cela est très enfantin et ne me semble pas très constructif.

Notre objectif, y compris à travers la jeunesse... Chacun sait que les entités comme le Conseil régional de la Jeunesse sont utiles mais que cela ne permet pas jusqu'à maintenant, dans toutes les assemblées de France, de réconcilier la jeunesse avec l'engagement politique. Cela se saurait. Il y a sans doute encore beaucoup plus à faire et beaucoup mieux à faire de la part de chacun d'entre nous pour tenter de convaincre notre jeunesse que l'engagement politique et civique, c'est utile.

Mais ce n'est certainement pas avec ce type de débats caricaturaux, alors que nous faisons une proposition... Il me semblerait pour le moins élégant sur le plan démocratique que les réponses qui nous sont apportées soient des réponses constructives et pas des réponses, ou caricaturales, ou idéologiques.

M. le Président. - Par rapport à ce débat, premièrement, je veux dire ici avec force que ce qui fonctionne en matière de CRJ est tout à fait intéressant. Est-ce que c'est la version aboutie, etc., c'est en tout cas très intéressant sur le plan de l'implication des jeunes, très intéressant, d'abord parce qu'ils ont la capacité, et ils l'utilisent, de définir à la fois leurs modalités de fonctionnement et les thématiques sur lesquelles ils vont produire des choses, ensuite parce qu'ils se positionnent sur un certain nombre de choses qui sont à l'ordre du jour de nos travaux selon leur volonté, mais pas obligatoirement, et sur d'autres éléments qui en procèdent. On a donc un véritable fonctionnement.

Deuxièmement, on a choisi depuis le départ, et je crois qu'on a bien fait, de ne pas aller chercher des représentants des formations politiques de jeunesse. On a vraiment choisi de prendre des jeunes qui sont apprentis, qui sont étudiants, qui sont demandeurs d'emploi, qui sont lycéens, qui sont salariés, etc., et on a à partir de cela une vraie vie, une vraie vie sur les préoccupations des jeunes. Par rapport à ce que Guillaume PELTIER disait à l'instant, je crois qu'ils sont aujourd'hui, quand on les voit fonctionner, dans la plénitude de leurs prises de responsabilité et je pense que c'est une démarche par laquelle on peut permettre à ces jeunes, dans la grande diversité de leurs sensibilités, de reprendre confiance dans la politique, dans le fonctionnement de la politique.

L'intérêt, c'est de ne pas les marquer politiquement par rapport à un certain nombre de segment. Je crois que si nous prenions, si nous adoptions une organisation qui ferait que la notion de représentation politique dans la diversité de l'assemblée reviendrait, ce serait d'une certaine manière ne pas prendre en compte l'esprit dans lequel ils travaillent.

Maintenant, sur le plan de la transparence, il faut que celle-ci soit totale. Ils ne sont pas pilotés par la majorité régionale – ils ne sont pas pilotés par la majorité régionale. Politiquement, ils sont dans une totale indépendance. C'est très important. Et quand nous y sommes, il m'arrive d'y être, c'est en tant que représentants d'une institution et sans aucune couleur politique. C'est très important.

Transparence totale. Même si cela n'a pas été une version complètement aboutie et qu'elle doit être reconduite à l'identique, je suis favorable à ce qu'on ait à nouveau, car c'est un signe fort que nous leur donnons, la possibilité de se saisir d'un certain nombre de sujets qui nous intéressent communément et que nous puissions en débattre avec eux. Et je crois que c'était une bonne chose, ce nous avons fait ici, même si, encore une fois, comme Charles le soulignait, la disponibilité n'a pas été totale.

Je suis bien évidemment pour que la totalité des élus, majorité et opposition, soit informée lorsqu'il y a des opérations sur le terrain. Honnêtement, quand je vois, et je m'en félicite, chaque fois que je suis sur le terrain, qu'il y a un représentant du groupe UDC et parfois un représentant du Rassemblement National en même temps que des représentants de la majorité, je trouve cela bien. Je trouve cela bien et pour moi il n'y a aucun problème làdessus. Et que les invitations, comme Charles le disait...

- M. FORISSIER. Très honnêtement, on n'est pas toujours invité, Monsieur le Président. Pas toujours.
- **M. le Président.** C'est très rare, et encore une fois c'est une bonne chose parce que d'abord c'est le plaisir de nous voir, mais il est extrêmement rare qu'il n'y ait pas des représentants de... S'il y a des membres sur un sujet particulier, il faut me le signaler.
- M. FORISSIER. Cela peut se comprendre, mais j'attire votre attention sur le fait que...
- **M. le Président**. Dites-le moi quand cela se produit, car s'il y a un dysfonctionnement... Moi, je tiens à ce que l'ensemble... D'accord ?

Alors dites-le nous. C'est que la procédure ne fonctionne pas. Mais vous êtes le plus souvent présents et donc très régulièrement invités.

Ainsi, je suis favorable à ce qu'il y ait cette information, et Charles FOURNIER fait une proposition en disant que les événements de cette nature nécessitent une invitation personnelle. J'y suis complètement favorable.

Établissons le rapport avec eux dans des choses innovantes telles que cellès que nous avons déjà vécues en essayant de l'améliorer, faisons-en sorte que chacun puisse être invité, faisons en sorte aussi que l'information soit donnée. En effet, je pense que lorsque ces questions viennent, et c'est ce que tout à l'heure le Premier Vice-président disait, il est bon qu'il puisse y avoir avec les Vice-présidents plus directement informés des temps d'échange sur là où ils en sont, sur les thèmes dont ils discutent pour nous permette d'avoir une totale information qui soit égale entre tous. Voilà les propositions que nous faisons.

Mais l'esprit de l'amendement qui est de ramener du politique, même si c'est au sens noble du terme, dans une instance que nous avons voulue construite sur un mode qui n'est pas le mode habituel, me paraîtrait préjudiciable à l'esprit de cette instance. Je préfère qu'on prenne ici, comme Charles l'a fait tout à l'heure, un certain nombre d'engagements pour faire en sorte qu'il n'y ait pas d'équivoque sur le rapport à ces jeunes et à cette institution, plutôt que ramener, par un biais ou par un autre, une représentation d'ordre politique.

Voilà la proposition que je fais.

(Mis aux voix, l'amendement est rejeté avec un vote contre des groupes de la majorité et un vote pour des groupes Union de la Droite et du Centre et Rassemblement National)

(Mis aux voix, le rapport non amendé est adopté avec une abstention des groupes Union de la Droite et du Centre et Rassemblement National)

Rapport 19.10.27.70 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne Validation d'une convention avec l'Institut européen de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (IE-EFC)

M. ROIRON. - Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.34.01 - Direction Europe et International

Programme communautaire européen

PO FEDER/FSE Centre-Val de Loire 2014-2020

Axe 4, « La Transition vers une économie à faible teneur en carbone »

Approbation d'un Service d'intérêt économique général pour les activités des plateformes territoriales de rénovation énergétique

- M. ROIRON. Unanimité de la Commission.
- M. le Président. Monsieur COSYNS ?
- M. COSYNS. Merci, Monsieur le Président.

Ce rapport nous paraît très important pour notre territoire. Lors de la Commission des Finances, j'ai demandé si les collectivités titulaires d'un COT EnR ou d'un PCAET ne pouvaient pas être inscrites au même titre que les autres collectivités indiquées dans ce rapport.

Pouvez-vous nous apporter une réponse, s'il vous plaît ?

Merci.

M. FOURNIER Charles. - À ce stade, pour pouvoir lancer cette société de tiers-financement, puisque c'est un sujet qu'on avait abordé en session plénière, on a sollicité les grandes agglomérations de la Région de sorte à avoir un démarrage rapide. Pour la première montée en capital, on a sollicité les grandes agglomérations - certaines ont répondu favorablement, d'autres non - et il y a aura une deuxième vague d'appels à participation au capital pour amplifier la capacité de cette société de tiers-financement, mais là on ouvrira tous les territoires qui voudraient y prendre des parts, car l'intérêt sera évidemment qu'elle monte en puissance.

Mais pour ne pas renvoyer trop loin le temps de délibération de l'ensemble de ceux qui sont entrés dedans – on a les syndicats d'électricité ou d'énergie qui sont entrés dedans, on a les 5 SICAP qui sont concernées par l'accès à la propriété pour les personnes en situation de précarité, on a aussi l'agglomération de Blois, la métropole de Tours –, on a préféré concentrer ceux qui ont participé à la première montée en capital, et dans un deuxième temps on élargira davantage. Évidemment, ce ne seront pas les territoires en COT EnR mais n'importe quel territoire qui déploiera une plateforme territoriale de la (inaudible)*, car cette société de tiers-financement est couplée avec le déploiement des plateformes dans les territoires, les guichets uniques de la transition énergétique qui sont indispensables. C'est la loi qui le prévoyait, une généralisation sur l'ensemble des territoires.

Nous avons lancé l'appel à projets. Plusieurs territoires ont répondu avec l'idée qu'on ait à terme une couverture de l'ensemble du territoire avec ces outils qui non seulement réintégreront l'aspect info-énergie qui était porté par les espaces info-énergie mais qui intègreront aussi toute l'ingénierie des projets, le financement et surtout – et cela, sans doute, l'un des aspects les plus révolutionnaires – le suivi des consommations cinq ans après les travaux pour vérifier que la promesse faite sera tenue. Enfin, ces plateformes intègrent également la formation, le travail en lien avec tous les acteurs artisans, formation des groupements d'artisans pour avoir en face des professionnels en capacité de répondre à un enjeu majeur.

30 000 habitations par an, dans notre Région aujourd'hui nous sommes peut-être entre 5 000 et 8 000. Si nous voulons tenir les objectifs de la loi, il faut donc massifier, et cette massification concerne les propriétaires, les copropriétés, plutôt les « classes moyennes », et il nous faut donc déployer des outils dans tous les territoires pour réussir cette transition.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.34.17 - Direction Europe et International
Création d'un dispositif d'accompagnement au montage de projets européens
Approbation de la passation d'un accord-cadre au titre de ce dispositif
Affectation d'une autorisation d'engagement

- M. ROIRON. Unanimité de la Commission.
- M. le Président. Monsieur PELTIER ?
- **M. PELTIER.** C'est pour une demande de précision. Ce rapport reprend, et nous nous en réjouissons, notre amendement du 2 mars 2017, sur lequel nous avions d'ailleurs débattu avec Charles, mais je n'ai pas trouvé la précision de la localisation de ces « guichets ». On avait évoqué la départementalisation de ces guichets. Est-ce le cas ?

Faciliter et simplifier, oui, cent fois oui, mille fois d'accord, c'est notre objectif aussi, mais de quelle manière? J'ai bien compris pour l'organisation au niveau européen, au niveau régional, mais la facilitation, la simplification se fera-t-elle au niveau départemental? On avait évoqué à l'époque la création, au pluriel, de guichets uniques départementaux.

M. FOURNIER Charles. - On ne va pas créer de nouveaux guichets, en revanche on a des espaces Région Centre qui intègrent cette information, ce suivi sur la question des fonds européens et ils sont à disposition. Après, il y a une complexité, un parcours qui est assez long et c'est pourquoi on met à disposition de l'ingénierie pour accompagner, faciliter le montage des projets. Mais les espaces Région Centre sont des portes d'entrée possibles sur ces questions. Je ne sais pas si cela répond exactement à ce que vous souhaitez mais on peut les considérer comme des portes d'entrée sur les fonds européens.

Ensuite, je l'avais dit, il me semble tout à fait possible – cela ne fonctionnera pas, je l'entends, pour les territoires ruraux mais pour des collectivités à grande échelle, je pense aux agglomérations et certaines l'ont fait – de se doter d'ingénierie interne pour aller chercher des financements, et cela s'avère très efficace. Je pourrais citer ce qu'avait fait la ville de Blois, l'agglomération blésoise en se dotant d'un poste pour justement faciliter l'accès aux fonds européens. Cela s'avère très efficace. Je crois que cette invitation existe.

Nous allons aussi proposer aux grandes agglomérations de travailler avec nous autour de notre antenne à Bruxelles pour faciliter les liens avec l'Union européenne.

Concernant les territoires ruraux, je rappelle que sur les fonds européens, en tout cas pour ce qui est le FEADER, nous avons un lien avec les DDT qui assurent l'instruction, même si de ce point de vue, et nous n'y pouvons pas grand-chose malheureusement, tous les moyens qui auraient dû être mis à disposition dans les DDT pour faire l'accompagnement n'ont pas été au rendez-vous. Cela ne relève malheureusement pas d'une décision de la Région et c'est un vrai sujet.

Je pense qu'effectivement il y a besoin d'un accompagnement, en tout cas d'une porte d'entrée d'explication, mais là c'est logiquement l'accord qui avait été passé avec l'État au moment où ils ont pris la responsabilité d'autorité de gestion.

M. le Président. - S'agissant de ce point, cela fait sens qu'on ait une présence territoriale des services « capables de », etc., mais dans la vraie vie, on part des projets. Dans la vraie vie, c'est mobile, c'est un projet dans la ruralité, c'est un projet de nature économique, etc. On doit avoir une grande souplesse dans les modalités d'accompagnement des acteurs. Il faut donc vraiment allier les deux aspects : présence dans les espaces régionaux et mobilité de nos accompagnements pour que chaque porteur de projet puisse être entendu.

Je précise que parallèlement, et on a eu récemment la première réunion pour les agriculteurs, nous préparons les programmations européennes en ayant chaque fois, avec les différentes catégories professionnelles, catégories d'acteurs qui peuvent être mobilisés, des échanges en faisant partager ce qui est le cadre de l'intervention défini par l'Europe et en voyant comment les acteurs vont pouvoir se saisir de cela et enrichir l'action. On a eu la première réunion avec les agriculteurs la semaine passée.

Michelle?

Mme RIVET. - Hier, nous avons eu aussi une réunion où a été évoquée la question de l'accompagnement des fonds européens et des portes d'entrée possibles, l'accompagnement des organismes intermédiaires. Il y a effectivement des améliorations à faire, c'est certain, mais dans les espaces ruraux le fait d'avoir les GAL et les territoires LEADER, c'est aussi une porte d'entrée. Les animatrices GAL disaient qu'elles faisaient elles-mêmes la liaison avec d'autres fonds européens. Il y a des choses à creuser sur ce point.

Il faudra tirer des conséquences pour la prochaine programmation afin d'améliorer cet accompagnement sur le terrain et l'accompagnement par les organismes intermédiaires.

C'est rendu complexe par le fait que le FEADER n'est pas la même chose que le FSE ou que le FEDER, mais il y a des choses qui se sont déjà tricotées sur le terrain et qu'il faut améliorer.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.34.50 - Direction Europe et International

Direction de l'Agriculture et de la Forêt - FEADER

Mesures agroenvironnementales climatiques : appel à projets pour l'ouverture des territoires à la souscription de MAEC en 2020

M. ROIRON. - Unanimité des deux Commissions.

Rapport 19.10.34.51 - Direction Europe et International Direction de l'Agriculture et de la Forêt - FEADER Appel à projets 2020 : formation / transfert de connaissances (TO 11 et 12)

M. ROIRON. - Unanimité des deux Commissions, de même, Monsieur le Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président. - Merci, nous en avons terminé avec les rapports de cette Commission.

Nous passons aux rapports de la Commission « Développement économique, Économie sociale et solidaire, Agriculture, Transfert de technologie », et c'est Monsieur GRAND qui rapporte.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AGRICULTURE, TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Rapport 19.10.31.30 - Direction générale Formation, Recherche, Économie, Emploi Création et reprise, développement des entreprises industrielles, de services, artisanales et des associations

Modifications de conventions - Désaffectations - Approbation d'avenants

M. GRAND. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.31.29 - Direction de l'Économie

<u>Création et reprise d'entreprises artisanales, industrielles et de services</u>

<u>Développement et adaptation des entreprises artisanales, industrielles et de services</u>

Aides aux entreprises - Affectation de crédits

M. GRAND. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable avec un vote contre du groupe Écologiste pour le dossier MBDA, construction aéronautique et spatiale pour son plan de formation 2019-2021.

J'ai quelques ajouts en vote contre de la part du groupe Écologiste, à savoir :

- !'avance remboursable pour TELIUM DATA pour 343 480 euros ;
- la subvention à MBDA, dont je viens de parler, pour 181 290 euros, tout simplement parce que nous considérons qu'il n'y a pas d'effet levier pour une entreprise qui réalise un chiffre d'affaires d'1,7 milliard d'euros et un bénéfice de 98 millions ;
- la subvention à NOVO NORDISK pour 383 304 euros pour les mêmes raisons ;
- la subvention de 400 000 euros à CILAS, là plutôt pour des raisons d'activités liées à la Défense et à des technologies innovantes pour tout ce qui est lié à cette activité ;
- la subvention à OTODO pour 320 836 euros sur leur programme R&D où on est sur de la domotique, et nous ne souhaitons pas que la Région aide une entreprise qui est dans ce type d'activité également;
- la subvention de 6 500 euros à la CCI régionale pour l'organisation d'une mission collective de prospection commerciale au Cameroun en novembre 2019.

Enfin, une abstention sur la subvention de 400 000 euros à IGYXOS, dans la biotech, mais Christelle de CRÉMIERS va en dire plus.

M. le Président. - Madame de CRÉMIERS ?

Mme de CRÉMIERS. - Concernant cette entreprise Igyxos et les conditions de financement, comme l'entreprise a levé 7,5 millions d'euros récemment et qu'elle est dans un domaine extrêmement porteur, le besoin d'argent public ne saute pas aux yeux. Mais il est difficile de voter contre une entreprise qui travaille au développement d'un anticorps pour le traitement de l'infertilité masculine et féminine.

Cependant, c'est l'occasion aussi de rappeler les causes de l'infertilité. Celle-ci est directement liée à notre mode de vie, à la consommation de produits contenant des perturbateurs endocriniens. Il faut savoir que cette pollution, tant du côté des ondes que du côté des perturbateurs endocriniens, en plus de tous les polluants dans les sols, dans l'air et dans l'eau, engendre de plus en plus de besoins et de situations difficiles dont cette entreprise va se faire l'écho, en opportunité.

C'est pour cette raison – globale – que nous nous abstiendrons sur ce dossier Igyxos.

M. le Président. - D'autres interventions ?

Monsieur GRICOURT.

M. GRICOURT. - Il est vrai que nos territoires, nos collectivités, les agglomérations ont aussi la compétence économique aux côtés de la Région et on peut parfois s'interroger sur l'accompagnement public auprès d'entreprises dont les chiffres d'affaires, les bénéfices sont importants.

Toutefois, quand on est auprès de ces acteurs économiques, on peut mesurer aussi l'importance qui est la leur, notamment les groupes internationaux et étrangers – et mon collègue vice-président à l'Économie le confirmera –, la sensibilité, et cela marche aussi comme cela, des dirigeants d'entreprise, de groupes internationaux vis-à-vis de l'engagement des élus locaux et des collectivités. Certes, ce sont des sommes qui pour elles sont dérisoires et on l'a vu avec une entreprise de l'agglomération blésoise, Delphi, pour laquelle nous sommes intervenus aussi sur la recherche et développement alors qu'elle mettait 6 ou 8 millions d'euros. Ce sont des accompagnements qui, pour nous, ne sont pas neutres dans le budget de la collectivité régionale ou des agglomérations mais qui, pour ces groupes, sont tout simplement la marque d'un attachement des élus des territoires à la présence de l'entreprise sur le territoire, et l'entreprise, c'est de l'emploi.

On soupçonne parfois que le maintien d'une entreprise, d'un grand groupe, et c'est le cas pour Delphi à Blois, n'est pas étranger à cela dans des relations permanentes que l'on peut avoir avec des groupes qui à un moment n'hésiteraient absolument pas à se délocaliser.

M. le Président. - Monsieur HUWART.

M. HUWART. - On peut avoir une réflexion sur l'utilité des aides régionales directes aux entreprises. On a d'ailleurs cette réflexion avec le Président sur le ciblage et la recherche du meilleur impact économique de ces aides. Il y en a un certain nombre et on peut préjuger aujourd'hui de leur moindre utilité dans un contexte où les taux d'intérêt ont baissé, où il y a d'autres modalités de financement plus adaptées. Bref, je pense que c'est une réflexion qu'il faut pouvoir mener.

En revanche, désigner à l'avance les grands groupes, qui sont très présents dans notre tissu économique, ou un certain nombre de secteurs spécifiques comme n'ayant pas besoin de ces aides... Je rejoins totalement les propos de mon collègue Marc GRICOURT et je voudrais simplement vous donner quelques chiffres. On est face à des groupes étrangers. Ce qu'ils recherchent, ce n'est pas tellement de l'argent mais la marque du soutien des collectivités locales, qui sont aussi celles qui réglementent l'urbanisme, la suite du développement, l'accompagnement des entreprises.

Je vais vous donner juste un exemple. On donne 400 000 euros de formation à Novo Nordisk. Cette entreprise, qui n'existait pas il y a quatre ans sur le territoire et qui aujourd'hui compte 1 200 salariés, distribue 125 millions d'euros de masse salariale sur le territoire et 70 millions d'euros chaque année de cotisations sociales et contributions diverses à la Sécurité sociale. En outre, elle assure 45 millions d'euros de fiscalité, dont 15 millions pour la seule collectivité de l'intercommunalité de Chartres.

Je sais qu'on peut donner 400 000 euros, je sais aussi qu'on peut donner une fois, deux fois, trois fois, quatre fois 400 000 euros s'il le faut, mais nous le ferons parce que, derrière, l'impact est majeur pour le territoire et qu'aujourd'hui un territoire de 120 000 habitants comme Chartres, si on enlève Novo Nordisk ou si nous n'avions pas eu la possibilité d'avoir cette entreprise, le bilan et l'état d'esprit du territoire ne seraient pas du tout les mêmes.

Je pense qu'il faut donc faire preuve de discernement. Je suis très ouvert à ce qu'on ait une discussion sur l'utilité des aides régionales, mais je pense qu'il faut le faire sur de bonnes bases.

M. le Président. - Monsieur FORISSIER, et je dirai un mot ensuite.

M. FORISSIER. - Merci, Monsieur le Président.

Juste quelques mots pour donner mon propre témoignage et dire d'abord en préalable – c'est le libéral qui parle, au sens sain du terme – moins d'impôts, moins d'aides. Cela devrait être cela partout. Ce qui ne veut pas dire pas d'aides, et je vous rejoins, Harold.

La question est celle-ci : est-ce que nous sommes capables de donner des signes forts et dans la durée ?

Plusieurs exemples ont été donnés et je voudrais prendre un exemple que vous connaissez très bien, celui de Fenwal et d'Azur-Med à La Châtre. Si nous n'avions pas été là en front uni, d'ailleurs au-delà de toutes les sensibilités politiques à l'époque, si le Conseil régional, et je vous en rends hommage à nouveau, n'avait pas été extrêmement engagé, clair dans son soutien, tant pour Fenwal dans l'accompagnement au moins sur le plan des principes, que pour Azur-Med, y compris en s'engageant financièrement et dans la durée, nous n'en serions pas là où nous en sommes. Il y a eu quand même 380 suppressions d'emplois qui ont été annoncées sur 461 très exactement à l'époque, et finalement, à compter d'aujourd'hui, nous aurons reconquis ces emplois d'ici deux ans. Et encore, cela ira peut-être plus vite.

S'il n'y avait pas cette implication, concrète, même si effectivement les sommes ne sont pas très importantes au regard des budgets de ces grands groupes, je pense que les choses ne se passeraient pas de la même façon. Je veux donc soutenir ce qui a été dit.

Je pense aussi qu'il ne faut pas faire de différence entre les tailles d'entreprise. Chaque entreprise est différente, elle a un chiffre d'affaires différent, elle a une implication territoriale différente. Si on commence à mettre des plafonds, des seuils ou des sousplafonds, on n'en sort plus et cela devient totalement contre-productif.

Il faut des choses lisibles, simples, je crois qu'il faut moins d'impôts, donc moins d'aides, car les entreprises n'ont pas vocation, à part certains très particuliers, à s'appuyer sur l'argent public pour construire leur business plan.

Mais, à l'inverse, le fait qu'il y ait un accompagnement, voire une sorte de prise de participation, même sur 50 000 ou 100 000 euros dans l'action d'une entreprise, c'est un accompagnement psychologique extrêmement important pour la durabilité du partenariat qui se crée entre l'entreprise, quelle que soit sa taille, et pour le territoire. Je pense qu'on est tous d'accord là-dessus, mais c'est important de le rappeler car quelquefois on entend des choses hallucinantes, lunaires là aussi sur le prétendu argent public gaspillé parce qu'on donnerait aux patrons alors que ce n'est pas du tout cela, le sujet. On est bien au-delà de tout cela.

Et si je peux me permettre, je voudrais avoir une réaction supplémentaire sur ce que disait Christelle de CRÉMIERS tout à l'heure.

Si j'ai bien compris, vous vous abstenez sur le sujet de cette entreprise parce qu'elle travaille à développer des solutions en matière de fertilité masculine, si j'ai bien compris, et comme il se passe des tas de choses dans la nature qui montrent que la fertilité masculine a baissé dans les statistiques, vous ne l'aidez pas. Mais cela devrait être le contraire, ou alors il faut me l'expliquer.

M. le Président. - Merci.

Rapidement, Monsieur GRAND.

M. GRAND. - Pour participer à un certain nombre d'événements économiques, ce que je peux vous dire, c'est que le retour des entreprises très régulièrement est de dire qu'en effet elles n'ont pas besoin d'argent. Ce que disait Harold HUWART était tout à fait vrai tout à l'heure. Je pense en particulier à un événement organisé par la Région où un grand entrepreneur local avait commencé par cela et expliqué qu'il n'en avait pas besoin.

Pour ce qui est de Novo Nordisk, s'ils sont présents sur ce territoire, c'est pour deux raisons majeures : ils ont trouvé les compétences et les salariés qui pouvaient produire ce qu'ils souhaitaient dans la qualité souhaitée et avec une productivité qui était optimale, et ils ont une situation géographique qui leur permet également de rayonner pour la distribution de leurs produits.

Ainsi, vous pouvez penser que ces 400 000 euros ont de l'importance dans des échanges et éventuellement que ce sont des raisons qui font que les entreprises viennent ou restent, mais nous pouvons penser de notre côté que ce n'est pas le cas. Je pense qu'on peut s'en tenir là en tout cas dans ce débat aujourd'hui, mais on en reparlera.

M. le Président. - Madame de CRÉMIERS, très rapidement car vous avez déjà pris la parole, puis une minute pour Monsieur ROULLET.

Mme de CRÉMIERS. - Très rapidement, c'est dû au fait que les causes de l'infertilité masculine et féminine demandent à être traitées en priorité par une entreprise qui fait de la recherche et du profit, en sachant que d'autres entreprises sont à l'origine de ces causes, car les causes sont liées aux activités des entreprises.

- M. le Président. Monsieur ROULLET, pour un instant.
- M. ROULLET. Pour reprendre la question de Fenwal, Monsieur FORISSIER, que les collectivités et l'État puissent se mobiliser comme des partenaires, c'est tout à fait normal car il s'agit d'une entreprise en difficulté. Mais pour d'autres entreprises, cela peut poser un problème.

Ce que je note quand même, et ce ne sera pas long, c'est que Fenwal, c'est 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires et un milliard d'euros de bénéfice. Les actionnaires prennent une décision qui va à l'encontre des intérêts du territoire ou des travailleurs sur ce territoire, et c'est la collectivité qui répare.

Je ne suis pas contre, si vous voulez, mais je veux dire qu'il faut quand même mettre cela en avant.

M. le Président. - Merci, Monsieur ROULLET.

Très rapidement, Monsieur FORISSIER.

M. FORISSIER. - Juste pour dire à Dominique ROULLET d'abord que je n'ai pas dit que la Région aidait Fenwal, mais que la Région s'était impliquée au même titre que les autres partenaires dans un combat qui consistait à trouver des solutions et à imposer quelque part à Frenesius Kabi – car ce n'est pas Fenwal, c'est Frenesius Kabi, le groupe allemand – de changer complètement ses paradigmes.

En l'occurrence, je ne pense pas qu'il y ait eu de l'argent de la Région à l'entreprise Fenwal, qui a par ailleurs investi 7 millions d'euros sur le site pour tout moderniser à la suite de ce travail. En revanche, la Région accompagne les conséquences de ce que nous avons demandé à Fenwal à l'époque, c'est-à-dire la recherche d'autres entrepreneurs et l'installation du groupe Azur-Med. Mais on est bien d'accord.

Après, la vie économique, c'est la vie économique. J'ai toujours dit, y compris à l'époque de l'affaire Fenwal mais on pourrait le dire sur beaucoup d'autres dossiers – on en a parlé il n'y a pas longtemps, je crois, sur Arjowiggins – qu'il y a des évolutions de la vie économique qui font que les grands groupes, les entreprises, même les petites, les PME, peuvent changer complètement, peuvent avoir des difficultés, mais elles peuvent aussi changer de stratégie et c'était le cas pour Fenwal. Est-ce que pour autant il faut condamner systématiquement ? Non, il faut faire en sorte que nous, nous accompagnions au maximum, et dans la structure, et dans l'accompagnement des entreprises.

- M. ROULLET. Je ne suis pas contre, je fais seulement un constat.
- M. FORISSIER. Oui, mais l'économie est ce qu'elle. Ce n'est pas nous qui allons la changer.
- **M. le Président**. Quelques mots sur ces sujets. Il faut bien prendre en compte ce qu'est cette Région Centre-Val de Loire, une région qui a dans son PIB 25 % de plus que la moyenne nationale, l'industrie. Nous sommes sur tous nos territoires, avec de grands groupes, une région industrielle et nous avons une diffusion de grandes entreprises et de petites entreprises.

Il faut avoir cela à l'esprit, car ce qu'on nous demande et ce que nous faisons très fortement dans ce domaine, ce sont deux choses, qu'il faut bien retenir : l'aide à la qualification et à la compétence, y compris dans des interventions que nous faisons sur les entreprises citées là, et le soutien à l'innovation. Compétence et innovation sont les deux éléments du développement de ces entreprises. Est-ce qu'on est concurrentiel ou pas ? On l'est plus que jamais, notamment à l'intérieur du tissu national. Retenez cela, on l'est plus que jamais, notamment à l'intérieur du tissu national.

Défendre aujourd'hui le fait que nous soyons la première région pour la pharmacie ou pour la cosmétique, défendre aujourd'hui le fait que nous ayons pris une place importante dans le secteur de l'aéronautique, c'est, je vous l'assure, pour les responsabilités qui sont celles d'Harold HUWART et des miennes, un véritable engagement au quotidien, en particulier dans des concurrences nationales et européennes.

Novo Nordisk, franchement, pour avoir porté le dossier jusqu'au bout, pour avoir demandé l'arbitrage du président de la République sur cette affaire parce que la France allait perdre le dossier et qu'on était en concurrence directe avec un autre grand pays européen, je peux vous dire que si nous n'avions pas mis dans la balance ce que nous avons mis, l'accompagnement en formation et l'accompagnement qui est ici, nous aurions perdu le dossier. Et c'était exactement la même chose sur la phase de développement antérieure de Novo Nordisk.

Est-ce que c'est du chantage ? Moi, je mesure le résultat. Quand une entreprise vous dit « la phase précédente, on va créer 200 emplois » et qu'elle en crée 280, oui, cela me rend disponible à écouter la phase de croissance suivante et je pense qu'on a raison.

On joue dans ce monde-là, il faut défendre l'argent public, il n'y a pas un euro ici qui soit un euro donné pour aider le patronat, il y a du développement économique, du développement économique par l'innovation, du développement économique par la compétence. Franchement, si on veut que cette Région reste une grande région industrielle, on ne peut pas dire « c'est un grand groupe, c'est ceci, c'est cela » et ne pas y aller. Il faut être à leurs côtés, il faut écouter et c'est comme cela qu'on arrive point par point à gagner le développement.

J'ajoute quand même qu'il faut regarder les chiffres de l'emploi. On arrive à rester en deça de la moyenne nationale alors que partout c'est l'industrie qui baisse les emplois. Ainsi, notre exposition industrielle devrait nous fragiliser et faire que nous soyons une région comme l'étaient les territoires de l'Est par le passé, très impactés par les évolutions industrielles. On y arrive, et pourquoi ? Parce qu'on a des PME qu'on soutient, parce qu'on a des grands groupes qu'on soutient et parce qu'on est essentiellement sur l'innovation et la compétence.

C'est vraiment l'esprit de ce rapport et l'esprit des aides que nous accordons. Sur Novo Nordisk, tous les jours je vous fais la démonstration, point par point, du fait que nous allions perdre cela, et c'est avec François HOLLANDE que j'ai dû obtenir *in fine* un engagement de l'État très fort avec un accompagnement de la Région.

C'était à l'époque de François HOLLANDE, cela pourrait être avec d'autres, cela pourrait être avec Emmanuel MACRON aujourd'hui sans problème, car il s'agit de soutenir le développement du territoire.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologiste sur les dossiers TELIUM DATA, MBDA, NOVO NORDISK, CILAS, OTODO, CCI régionale et une abstention sur le dossier Igyxos)

Rapport 19.10.31.31 - Direction de l'Économie

Économie sociale et solidaire - Têtes de réseau régional

Attribution d'une subvention à la CRESS pour la réalisation de l'étude la « MRESS du futur »

Financement du plan d'action 2019 de l'association CRE-SOL

Attribution d'une subvention 2019 à l'URIOPSS pour la mise en œuvre de 6 journées de rentrée sociale clôturées par une journée régionale

Approbation de conventions - Affectation des crédits

- M. GRAND. Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.
- M. le Président. Madame PÉAN.

Mme PÉAN. - Finalement, ce sera un vote négatif comme l'année dernière et pour les mêmes raisons. En effet, les salaires et les charges des porteurs de projets et des personnels reposent presque exclusivement sur les finances de la Région, voire à la marge sur les finances de la collectivité locale d'Orléans Métropole, ce qui fait de ces salariés des emplois publics déguisés. Nous émettons donc un vote négatif.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National)

Rapport 19.10.31.32 - Direction de l'Économie

Conventions de partenariat avec les EPCI

Approbation des conventions de partenariat économique entre la Région Centre-Val de Loire et Tours Métropole Val de Loire (37) et la communauté de communes du Pays d'Issoudun (36)

- M. GRAND. Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.
- M. ROULLET. Je ne vote pas.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote de Monsieur Dominique ROULLET)

Rapport 19.10.31.33. Direction de l'Économie

<u>Création et reprise d'entreprises industrielles - Aides à la création - Attribution</u> d'une subvention à l'association Orléans Val de Loire Technopole

<u>Développement pour la mise en œuvre de la quatrième édition de l'opération « SAXO 45 - Session 4 » destinée à accompagner les entreprises dans leur développement</u>

<u>Développement et adaptation des entreprises industrielles - Autres opérations - Attribution d'une subvention au Groupement de prévention agréé de l'Eure-et-Loir Modification de la délibération CPR n° 19.05.31.30</u>

Affectation des crédits - Approbation de la convention et de l'avenant

M. GRAND. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 19.10.31.34 - Direction de l'Économie

Économie sociale et solidaire

CAP'ASSO

Attribution de subventions

Modification des délibérations CPR n° 15.10.31.67 du 19 novembre 2015, CPR n° 17.07.31.12 du 7 juillet 2017, CPR n° 19.02.31.20 du 8 février 2019

Approbation d'avenants

M. GRAND. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité. Les membres de la Commission « Tourisme » ont pris acte de la transmission de ce rapport. Les membres de la Commission « Éducation, Apprentissage, Formations sanitaires et sociales » ont émis un avis favorable.

Et une non-participation au vote du groupe Rassemblement National.

M. le Président. - Madame GREFF.

Mme GREFF. - Monsieur le Président, merci.

Je voulais souligner l'intérêt des Cap' Asso et combien nous sommes, je crois, unanimement d'accord dans cette assemblée pour la pérennité de ce Cap' Asso.

Pour autant, je m'interroge sur votre fonctionnement. Il y a une forme d'incompréhension de ma part sur les subventions données au Cap' Asso pour certaines associations qui sont vite arrêtées alors que d'autres sont pérennisées d'année en année; j'ai du mal à tout comprendre et j'aurais aimé de votre part une précision.

Pour renforcer mon propos, je voudrais vous parler d'une association qui s'appelle La Rabouilleuse, que je connais bien puisque j'habite tout près. Ainsi, je la vois tous les jours. Je vous interpelle à chaque Commission permanente où il est question d'une subvention à cette association. Je m'interroge sur la nécessité de la pérennité de ces subventions données à cette association pour plusieurs raisons.

La première, c'est que les montants sont assez importants, comme je vous le dis chaque fois. En l'occurrence, depuis 2011 jusqu'à aujourd'hui, on est à peu près à 155 000 euros pour une association, somme toute, je le dis, qui est ce qu'on appelle une école Loire importante et nécessaire, mais au regard de son activité que je vois quotidiennement, je me pose la question de l'intérêt de ces subventions nombreuses et variées jusqu'à celle d'aujourd'hui de 30 000 euros.

D'autant que pour l'avoir sollicitée lors de venues de touristes et d'amis qui voulaient naviguer sur la Loire, on arrive à des sommes lucratives importantes. Je voudrais vous citer une balade de deux heures pour laquelle il est demandé 120 euros par heure, ce qui n'est quand même pas négligeable et même très important.

De plus, l'âge des enfants, quand vous êtes une famille, s'arrête à 12 ans, c'est-à-dire qu'à partir de 12 ans l'enfant paie 36 euros ; ce n'est pas rien. Les châteaux peuvent se présenter pour concurrencer La Rabouilleuse.

Tout cela m'interroge, puisque cette association, si elle travaille bien, est lucrative et a donc moins besoin de nos subventions. Si elle ne travaille pas bien, pourquoi pérenniser cette subvention?

Ainsi, mon interrogation est double et j'espère qu'une fois de plus vous apporterez une réponse sur cette association, non pas pour les Cap' Asso que je soutiens, bien sûr, mais sur ce fonctionnement quelque peu difficile à comprendre.

Voilà, c'était mon intervention, Monsieur le Président.

M. le Président. - Merci, Madame GREFF.

Là-dessus, Monsieur FOURNIER?

M. FOURNIER Charles. - Je veux bien... Non, pas de souci, je connais très bien l'association, elle fait un travail tout à fait important.

Sur les tarifs, vous pouvez les mettre en comparaison avec tous les tarifs qui existent. Il y a les balades nature, je ne sais pas si vous avez déjà eu le plaisir de le faire, c'est extrêmement intéressant. Je n'arrive donc pas bien à comprendre pourquoi...

Mme GREFF. - 2 heures pour 240 euros.

M. FOURNIER Charles. - Pour combien de personnes ?

Mme GREFF. - On est à peine à 5 ou 6 personnes.

M. FOURNIER Charles. - Ramené à chaque personne...

Mme GREFF. - Cela fait 36 euros.

M. FOURNIER Charles. - ...franchement, ce n'est pas un scandale.

Mme GREFF. - C'est quand même colossal.

M. FOURNIER Charles. - Ce n'est pas un scandale. Regardez le coût...

Pour terminer, cette association a un modèle économique comme un autre. Dans ce modèle économique, il y a des interventions de la Région mais elle développe aussi sa propre activité. On ne peut pas lui reprocher d'essayer de trouver un équilibre en développant des activités. Les tarifs ne me paraissent donc absolument pas scandaleux.

Je rappelle juste qu'elle a vécu, et vous le savez, des choses assez difficiles avec des incendies volontaires de ses bateaux, de ses hangars. Il y a quand même eu des situations très difficiles qui ont amené la Région à être solidaire, car c'est toute une activité très importante, reconnue par tout le monde d'ailleurs comme s'inscrivant dans les activités sur la Loire tout à fait pertinentes.

M. le Président. - C'est un produit complètement indispensable pour le tourisme qu'on porte aujourd'hui, sa spécificité en Centre-Val de Loire. On a totalement besoin de ces structures. De la même manière qu'on a des itinéraires vélos qui sont très identifiants pour notre Région, on a de plus en plus, et c'est une bonne chose, de demandes pour qu'on puisse avoir partout sur le territoire, sur la Loire et sur nos grandes rivières, la possibilité d'expériences importantes.

Alors cela a un coût, cela a un coût d'investissement, vous avez vu passer un certain nombre d'aides à l'investissement en la matière quand il s'agit de créer ou de faire de grosses interventions sur les bateaux. Il y a une partie de ce coût qui est répercutée sur le fonctionnement global. Cela a un coût parce qu'il y a de l'énergie utilisée, notamment lors de ces balades, et cela coûte cher de faire circuler des bateaux sur les fleuves, la voile n'étant pas le moyen essentiel de leur énergie d'aujourd'hui, on est d'accord. Et puis il y a des coûts de siège et des coûts de personnel.

On peut regarder. Très franchement, pour en connaître de l'intérieur beaucoup, je peux vous assurer que les revenus des personnes qui font vivre cela sont somme toute modestes et qu'ils ont besoin, pour l'équilibre économique, de la bienveillance, de l'attention des collectivités territoriales. Assez régulièrement autour de la construction même des bateaux, il y a de la mobilisation associative, il y a de la mobilisation de type économie sociale et solidaire, formation, etc.

Il faut voir que c'est une activité essentielle qui offre une très belle image pour notre Région mais qui nécessite de l'intervention publique. Si on devait faire appel simplement à l'intervention privée là-dessus, on ne serait pas à la hauteur des enjeux. C'est le sens de notre soutien à cette structure.

Mme GREFF. - Monsieur le Président, j'entends votre bienveillance, je la note bien sûr, mais je note également votre diplomatie et votre façon d'aborder les choses.

Mon rôle, vous l'avez évidemment noté, c'est de vous rappeler à chaque Commission que cette subvention me semble exorbitante et de vous prévenir. Maintenant, vous en ferez ce que vous voudrez. Mais je ne suis pas seule à voir l'activité de La Rabouilleuse dans un secteur que je connais bien puisque j'ai eu la chance d'être députée dans cette circonscription, mais hormis ce détail, j'habite à côté, juste à côté.

Voilà, mon rôle est de vous prévenir, Monsieur le Président.

M. le Président. - Merci.

Monsieur FORISSIER.

M. FORISSIER. - Merci, Monsieur le Président.

Juste une précision. Cette Rabouilleuse, je voulais le dire, n'a rien à voir avec La Rabouilleuse d'Issoudun, qui a une activité totalement différente, qui n'a pas autant de subventions, c'est certain...

Intervenant. - Qui n'a pas de bateaux.

M. FORISSIER. - ...qui n'a pas de bateaux, mais qui a un four à pain et d'autres moyens de maintenir, comme on dit, les traditions rurales et issoldunoises. Elle coûte moins cher, mais je tenais à ce qu'on fasse bien la différence entre les deux Rabouilleuses et que celle-ci soit aussi mentionnée.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.31.35 - Direction de l'Économie

<u>Appel à projets « innovation collaborative » en Région Centre-Val de Loire</u> Affectation des crédits

Approbation d'un avenant nº 4 à la convention de partenariat innovation en Région Centre avec BPI France du 4 novembre 2014

M. GRAND. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.31.36 - Direction de l'Économie

Fonds Émergence Innovation 2 - Modification des modalités de versement au fonds - Modification de délibération antérieure et demande de subvention FEDER

M. GRAND, - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.31.38 - Direction de l'Économie

Création et reprise des entreprises industrielles French Tech

Attribution d'une subvention à l'association VIH Val de Loire pour l'organisation d'un Hackathon

Affectation des crédits

M. GRAND. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 19.10.31.67 - Direction de l'Économie

Développement et adaptation des entreprises

SEM Patrimoniale - SEMPAT Territoires Développement

Cession de parts sociales à l'EPCI Châteauroux Métropole

Modification de délibérations antérieures

M. GRAND. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.31.100 - SEM Énergies renouvelables Autorisation donnée à la SEMER d'Issoudun de participer à un projet pour l'extension de son parc éolien

M. GRAND. - En procédure d'urgence, il n'est pas passé devant la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National et non-participation au vote de Dominique ROULLET)

Rapport 19.10.31.18 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt CAP FILIÈRES - FILIÈRES LOCALES

Attribution de subventions à divers bénéficiaires dans le cadre des CAP Filières et des Filières locales

<u>Approbation de conventions et d'avenants, d'appels à projets (CAP Apiculture 3)</u> <u>Modifications de délibérations antérieures - Affectation de crédits</u>

M. GRAND. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable avec un vote contre du groupe Écologiste sur le dossier viandes blanches non labellisées et non bio.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologiste sur le dossier viandes blanches non labellisées et non bio)

Rapport 19.10.31.19 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt CAP Filières

Validation des dossiers de demandes d'aides avec FEADER :

Mesure 16: partenariat européen pour l'innovation (PEI) - Sous-mesure 16.1 « encourager l'émergence et le développement de groupes opérationnels » - Appel à manifestation d'intérêt (AMI) 2019

Mesure 1 : transfert de connaissance et actions d'information - TO1.2 transferts des réseaux d'acquisition de références 2019

Mesure 4 : 2^e appel à projets 2019 - Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) - Sous-mesure 4.1
PCAE

Mesure 6: accompagner la transformation du bois dans les zones rurales - Scieries SM 6.4 - TO 641

Mesure 8 : accompagner l'investissement dans les nouvelles techniques forestières (mécanisation des entreprises de travaux forestiers) - Sous-mesure 8.6 - TO 86 Attributions de subventions - Approbation de conventions - Affectation de crédits

M. GRAND. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 19.10.31.20 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Mesure sécheresse

Cap Sécurisation Fourrages

<u>Attribution de subventions - Approbation de convention type - Affectation de crédits</u>

M. GRAND. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.31.21 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Promotion - Alimentation

Approbation des cadres d'intervention 2020

Attribution de subvention - Approbation de convention - Affectation de crédits

M. GRAND. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président. - Merci pour ces rapports.

Nous passons aux rapports de la Commission « Aménagement du territoire, Numérique, Politique de la ville, Développement rural », et c'est Monsieur MECHIN qui rapporte.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, NUMERIQUE, POLITIQUE DE LA VILLE ET DEVELOPPEMENT RURAL

Rapport 19.10.26.60 - Direction de l'Aménagement du territoire

Contrats territoriaux

<u>Ajustements au Contrat régional de solidarité territoriale Tours Métropole Val de Loire</u>

Approbation du programme d'actions modifié

Approbation de l'avenant n° 3

M. MECHIN. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, vote contre du groupe Écologiste.

M. le Président. - Madame RIVET.

Mme RIVET. - C'est simplement en conformité avec nos votes précédents. L'avenant change peu de choses et on trouve que c'est un CRST peu ambitieux par rapport à la dynamique du territoire. En conséquence, conformément à nos votes antérieurs, c'est un vote contre.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologiste)

Rapport 19.10.26.63 - Direction de l'Aménagement du territoire

<u>Convention Région-Département de l'Indre : LOGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES</u>

Attribution d'une subvention pour la construction d'un foyer d'hébergement de 22 lits à Saint-Gaultier

<u>Convention Région-Département du Cher : Pôle du Cheval et de l'Âne, espaces</u> équestres/évènementiel, parcours d'obstacles

Attribution d'une subvention pour la création d'un parcours de cross 4* au Pôle du Cheval et de l'Âne

M. MECHIN. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

Rapport 19.10.26.76 - Direction de l'Aménagement du territoire Fonds Sud équipements structurants Attribution de subventions

M. MECHIN. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.26.88 - Direction de l'Aménagement du territoire

<u>Contrats régionaux : attribution de subventions à diverses opérations au titre des contrats territoriaux</u>

Modifications des délibérations CPR n° 15.04.26.70 du 16 avril 2015 et CPR n° 19.05.26.61 du 3 mai 2019

M. MECHIN. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. Abstention du groupe Rassemblement National pour les financements alloués au projet d'Orléans Métropole et du groupe Écologiste sur l'installation d'un gazon synthétique à Saint-Germain-du-Puy.

M. le Président. - Madame COCHARD.

Mme COCHARD. - Une explication de vote concernant les synthétiques pour dire qu'ils ne jouent pas le rôle de puits de carbone comme le gazon naturel car les gazons synthétiques amplifient plutôt le phénomène d'îlot de chaleur et il y a une perte de biodiversité du sol et du sous-sol. De plus et plus particulièrement, il y a du largage de nanoparticules *via* des billes de caoutchouc qu'on retrouve ensuite dans le milieu naturel et aquifère.

À l'analyse de ces billes de caoutchouc, on retrouve des métaux lourds, du cadmium, du plomb et surtout du zinc, on retrouve des hydrocarbures, des PCB, des HAP, donc un certain nombre de produits cancérigènes, et la teneur de ces différentes substances cancérigènes est 200 fois supérieure dans les terrains synthétiques à ce qui est autorisé pour les jouets. Les gardiens de but en particulier sont les plus exposés. Ainsi, de nombreux... Les Pays-Bas ont déjà renoncé complètement à ce type de terrain.

Voilà pour notre position sur les terrains synthétiques, qui ne sont ni très bons pour la santé ni très bons pour l'environnement.

M. le Président. - J'ai une demande de Monsieur FORISSIER et de Madame LINGUET.

M. FORISSIER. - Concernant les terrains synthétiques, il aurait fallu, chère collègue, à ce moment-là dire aussi que les terrains synthétiques ne consomment aucune eau et qu'ils permettent de n'utiliser aucun intrant phytosanitaire. S'il n'y a pas besoin d'eau, on n'arrose pas les terrains synthétiques et c'est très utile, y compris au regard de la non-utilisation de produits phytosanitaires.

Non, mais il faut tout dire. J'entends bien les arguments de Madame TERY-VERBE mais il faut tout dire.

M. FOURNIER Charles. - Ils sont arrosés.

M. le Président. - Madame LINGUET.

Mme LINGUET. - Dans le même sens, nous venons d'inaugurer à Fleury-les-Aubrais un synthétique et nous avons longuement travaillé sur ces sujets, il y a eu de longs débats. En fait, nous avons choisi le PDM. Le PDM, ce sont ces fameuses billes mais qui sont nettement moins nocives pour la santé, d'autant que nous en avons partout puisque c'est ce matériau qui est utilisé sous les jeux pour enfants. C'est ce sol souple qui est utilisé pour les jeux pour enfants.

Nous avons eu un long débat, nous nous sommes assurés justement de l'innocuité optimale, maximale – on ne peut jamais dire que c'est sans risques, c'est le principe de la vie me semble-t-il – et, en attendant, il y a une augmentation des créneaux utilisés par les « gamins » de nos quartiers, on va dire en QPV, en politique de la ville. On a une augmentation par deux ou trois car justement ils sont nettement plus endurants, nettement plus solides, et on peut organiser aussi, j'allais dire socialement, dans la logique du sport comme vecteur de qualité du vivre-ensemble, nettement plus de matchs, de rencontres.

Mme GREFF. - Ils les arrosent ?

Mme LINGUET. - C'est nettement moins consommateur d'eau. Évidemment, il y a un minimum pour l'entretien, car ce n'est pas sans entretien quand même, mais cela n'a strictement rien à voir avec ce que nous coûte un certain nombre de...

Par exemple, à Jacques-Duclos, on avait un terrain d'honneur qui ne servait presque jamais alors qu'on devait limiter les créneaux pour les jeunes qui se rencontrent. Entre le fait d'arroser énormément une très belle pelouse qui ne sert quasiment jamais et celui d'avoir, dans un esprit constructif, un synthétique qui permet de recevoir plus de jeunes, plus de collèges, plus de lycées – je vous rappelle que le lycée Jean-Lurçat et le collège Condorcet sont à côté –, donc une utilisation plus forte pour la jeunesse et même pour les moins jeunes car il y a des seniors qui jouent au football ou au rugby, puisqu'il y a aussi un synthétique pour le rugby, quand on arrive à constater un équilibre, je pense qu'à terme on ne le regrettera pas.

Il faut tout dire, je crois. Comme le disait Nicolas, il faut tout dire et c'est un sujet qui fait l'objet de longs débats évidemment, pour la santé notamment.

M. FOURNIER Charles. - Il y a la biodiversité, les puits de carbone, il faut tout dire!

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National sur les financements alloués au projet d'Orléans Métropole et du groupe Écologiste sur l'installation d'un gazon synthétique à Saint-Germain-du-Puy)

Rapport 19.10.26.89 - Direction de l'Aménagement du territoire A VOS ID :

- Attribution de subventions
- Sélection d'initiatives

M. MECHIN. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, abstention du groupe Rassemblement National

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National et de Monsieur Alexandre CUIGNACHE)

Rapport 19.10.26.90 - Direction de l'Aménagement du territoire CPER 2015-2020 : attribution de subventions au titre du volet territorial du CPER (friches, santé et FRSDL)

M. MECHIN. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.26.91 - Direction de l'Aménagement du territoire

Contrats territoriaux

Bilan à mi-parcours du Contrat régional de solidarité territoriale du Pays de Valençay en Berry

Approbation du programme d'actions

M. MECHIN. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

Rapport 19.10.26.92 - Direction de l'Aménagement du territoire

Contrats territoriaux

Bilan à mi-parcours du Contrat régional de solidarité territoriale du Pays Loire Val d'Aubois

Approbation du programme d'actions - Affectation de crédits

M. MECHIN. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.26.93 - Direction de l'Aménagement du territoire

Contrats territoriaux

Bilan à mi-parcours du Contrat régional de solidarité territoriale Portes Euréliennes d'Île-de-France

Approbation du programme d'actions modifié

Approbation de l'avenant nº 4

M. MECHIN. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, abstention du groupe Écologiste.

M. le Président. - Madame RIVET.

Mme RIVET. - Une explication rapide de vote. C'est dû au fait que le CRST a très peu d'engagements sur le Plan Climat Energie – 1 % des engagements – et qu'on s'inquiète de l'artificialisation des terres dans ce secteur qui compte beaucoup de friches industrielles.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologiste)

M. le Président. - Merci, Monsieur le Rapporteur.

Nous passons aux rapports de la Commission « Transports et Intermodalité, Transition énergétique et Environnement ».

Monsieur DUMAS.

TRANSPORTS ET INTERMODALITE, TRANSITION ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENT

Rapport 19.10.28.65 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique Service transition énergétique

Opérations présentées dans le cadre de la convention pluriannuelle État-ADEME-Région 2015-2020

Attributions de subventions

Approbation du cadre d'intervention relatif au soutien financier aux porteurs de projets de production d'énergies renouvelables coopératifs et citoyens

Modifications de délibérations

Annulation d'une subvention

Opération présentée hors convention État-ADEME-Région 2015-2020

Attribution d'une subvention à la société DOREMI

Opération présentée dans le cadre de la convention pluriannuelle Région-Département 2015-2020

Attribution d'une subvention au Conseil départemental de l'Indre

M. DUMAS. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

M. le Président. - Madame GREFF?

Mme GREFF. - Monsieur le Président, comme vous avez pu le constater depuis ce matin, j'interviens sur des sujets que je connais bien, et là encore il y a dans cette proposition la SARL à Montlouis-sur-Loire qui s'appelle – tout le monde doit le savoir – la Bourdaisière. Je la connais bien, c'est une SARL qui bénéficie de toute votre attention depuis 2011 jusqu'à aujourd'hui avec des sommes là aussi considérables.

Je rejoins le Vice-président, nous avons besoin d'un développement économique, j'irais même plus loin, d'un développement touristique, et la SARL de la Bourdaisière en fait partie. Elle va même sur l'environnement puisqu'il y a des développements de permaculture – je connais bien le sujet.

Toutefois, ce qui m'interroge à nouveau, ce sont les subventions qui sont tout de même colossales, colossales pour une SARL, en l'occurrence un château. Moi qui réside en Indre-et-Loire où il y a de nombreux châteaux, je suis désolée, peut-être que mon horizon est assez limité mais je ne connais aucune propriété ou château qui a bénéficié de telles subventions.

Une fois de plus, Monsieur le Président, j'attire votre attention sur peut-être cette inégalité de subventions, certaines associations, des SARL très ciblées, recevant des subventions relativement importantes. Dois-je vous rappeler que depuis votre attention en 2011 on est 572 000 euros ? Vous allez me dire que le château de la Bourdaisière le mérite. Oui, c'est vrai, il faut refaire les salles de restauration, il faut aménager des salles de réception, c'est en effet important pour le tourisme. Mais que votre attention soit totale me paraît curieux.

Je m'interroge une fois de plus, Monsieur le Président.

M. le Président. - On entend votre interrogation. Ce dossier a été évidemment analysé par les services ; la Commission s'en est saisie.

Globalement, la réussite de nos châteaux, ce n'est pas simplement parce qu'ils existaient il y a 500 ans mais parce qu'ils sont aujourd'hui des lieux qui mettent en scène la création d'aujourd'hui, qui mettent en scène les enjeux d'aujourd'hui en matière – vous en avez parlé – de permaculture, en matière d'évolution, etc., qui créent des événements autour de l'environnement.

Ils ne parviennent pas toujours à l'équilibre économique, un certain nombre sont aidés par les collectivités territoriales, par la Région pour le développement de leur agenda événementiel. On a, je crois, globalement, grâce à la diversité sur le territoire de ces châteaux, un retour économique et un retour d'image très importants et je crois que les interventions de la Région dans ce domaine sont très largement compensées par le dynamisme économique et l'attractivité du territoire engendrés notamment pour les structures qui y sont implantées.

Monsieur ROIRON.

M. ROIRON. - J'entends avec intérêt ce que dit Madame GREFF mais, d'abord, je crois que c'est parce qu'il y a aussi plusieurs projets. On peut additionner comme vous venez de le faire et vous avez certainement raison – je n'ai pas regardé mais j'ai confiance en l'esprit dans lequel vous le faites – mais il y a bien sûr des projets de rénovation, des projets de création, notamment de chambres comme vous l'avez évoqué.

Je crois que la Bourdaisière, comme d'autres endroits, c'est aussi un certain nombre de dynamismes. Il y a aussi tout ce qui tourne autour des produits de la tomate ou cet aspect, ce conservatoire. On ne peut pas donner simplement un chiffre si on n'est pas capable de mettre toute la chaîne qui permet par exemple dans un territoire comme celui-ci d'avoir vraiment une vraie dynamique sur le tourisme.

Heureusement que pour un certain nombre d'expérimentations de ce genre, on peut aller plus de l'avant et que la Région est là. Si nous n'étions pas là... Ces travaux créent aussi de la richesse sur notre territoire ; ce sont souvent des entreprises du territoire et ce sont aussi des emplois sur le territoire.

Je l'entends mais je crois que chaque fois qu'on peut le faire à travers différentes politiques... Il y en a peut-être qui connaissent mieux – et c'est peut-être cela la différence qui peut exister – les politiques menées par la Région qui permettent d'avoir les aides qui rentrent dans notre politique.

M. le Président. - Merci, Monsieur ROIRON.

Madame de CRÉMIERS.

Mme de CRÉMIERS. - Très brièvement, Monsieur le Président, car le temps est compté.

Madame GREFF, vous connaissez bien la Bourdaisière et vous ne pouvez pas faire l'erreur grossière de mélanger les torchons et les serviettes.

Quand vous avez fait votre addition, vous avez très certainement additionné ce qui a été une aide à l'hébergement pour la Bourdaisière – cette dernière ayant créé plusieurs chambres d'hébergement – et qui rentre totalement dans le dispositif de droit commun de la Région, avec l'aide qui a été octroyée de manière totalement séparée pour les terrains en permaculture, ce qui dépend d'une autre entreprise totalement indépendante à laquelle la Bourdaisière apporte elle-même de l'argent en tant qu'agent économique. C'est une entreprise gérée aujourd'hui par le groupe SOS et qui veut montrer la possibilité d'avoir des micro-fermes avec tout un suivi de la part de l'INRA, extrêmement proche.

Il s'agit de deux activités totalement séparées. Si on est totalement exact, il faut aussi compter les « participations » que le château de la Bourdaisière a bien voulu accorder à cette entreprise de micro-ferme.

Mélanger les deux, tout simplement parce qu'elles sont proches géographiquement, ce n'est pas un comptage clair et cela ne peut permettre de faire une intervention comme celle que vous venez de faire.

M. le Président. - Madame GREFF, un mot ?

Mme GREFF. - Je ne confonds pas les deux entités. D'abord, comme j'ai beaucoup d'admiration pour le château de la Bourdaisière, je ne le comparerai ni à un torchon ni à une serviette. Ensuite, je ne nie pas les deux activités et je suis favorable au fait qu'on apporte un soutien économique, notamment du point de vue touristique, comme je le disais tout à l'heure. Là-dessus, Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec vous.

Je connais les sommes et je vais vous les rappeler, Madame de CRÉMIERS : 344 000 euros de subventions pour le château et 227 000 euros pour la ferme à venir. Ainsi, je ne confonds pas.

Je dis simplement que je m'interroge sur le fait qu'il n'y ait que ce château qui attire notre attention au niveau de la Région. J'aimerais que d'autres châteaux puissent bénéficier d'autant de subventions, parce que nous devons développer l'aspect touristique et économique de notre Région. Il y a d'autres châteaux dans la région Centre, en Indre-et-Loire il y en a déjà beaucoup et je n'ai, à ma connaissance, aucune subvention d'une telle ampleur pour d'autres châteaux. Voilà ma remarque.

Si vous voulez les chiffres, je vous les donne car apparemment vous ne les connaissez pas. Mais c'est ainsi. Et quant au développement de la permaculture, j'y suis extrêmement favorable. Ce n'est pas cela que je critique, mais le fait qu'on n'aille que vers un château et pas vers d'autres.

M. le Président. - Merci.

Oui, Monsieur FAUCHEUX.

M. FAUCHEUX. - Juste une précision. Si vous lisez attentivement le rapport, vous verrez qu'il s'agit de subventionner une chaufferie bois dans le cadre d'un dispositif qui s'appelle le COT EnR, dont un de vos collègues a d'ailleurs parlé.

Je pense qu'il faut aussi replacer ce rapport dans son objet de financement. Si d'autres châteaux désirent se chauffer en mettant en place une chaufferie au bois, ils auront accès à cette ligne de financement. Il n'y a aucune préférence pour ce château, c'est simplement un château dynamique qui active un ensemble de dispositifs, notamment un COT EnR, qui fait partie d'une politique négociée entre l'État et la Région.

C'est la seule précision que je voulais apporter.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.28.54 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE

CPIER 2015-2020 - Prévention des inondations

Attribution d'une subvention à Agglopolys, communauté d'agglomération de Blois (41) pour l'acquisition d'un terrain situé dans le chenal de décharge du déversoir de la Bouillie

M. DUMAS. - Avis favorable sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.28.56 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique PATRIMOINE NATUREL

CPER 2015-2020 - Parcs naturels régionaux

Contrat de Parc Loire-Anjou-Touraine

Attribution de la subvention d'ingénierie 2019 au Parc Loire-Anjou-Touraine Modification de la délibération n° 19.05.28.40 du 3 mai 2019 relative à l'attribution de subventions au Parc Loire-Anjou-Touraine dans le cadre du programme d'actions annuel 2019 d'investissement et de fonctionnement

CPER 2015-2020 - Volet 3

Stratégie régionale pour la biodiversité

Modification de la délibération n° 17.08.28.03 du 15 septembre 2017 relative à la mise en œuvre de la « Stratégie régionale pour la biodiversité » pour le projet « Inventaire d'archives d'associations de protection de la nature » mené par l'Association historique de protection de la nature et de l'environnement (AHPNE) - Approbation de la convention de solde correspondante et attribution d'une subvention

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.28.57 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique PATRIMOINE NATUREL

CPER 2015-2020 - Réserves naturelles régionales

Modification du classement de la réserve naturelle régionale (RNR) géologique de Pontlevoy (41) portant extension du périmètre géographique et modification de la réglementation

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité.

Rapport 19.10.28.61 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

CPER 2015-2020

<u>Convention pluriannuelle 2015-2020 État-ADEME-Région - Économie circulaire et</u> économie de ressources

Attribution de subventions aux bénéficiaires suivants: la communauté de communes Terres du Haut Berry et la communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3 CBO)

Attribution d'une subvention et adoption d'une convention avec l'association Ressource AAA

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.28.64 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique GESTION DE L'EAU

Agences de l'eau - Contrats Eau Centre

Clôture du contrat territorial du Réveillon (37) 2018-2020 et approbation du contrat territorial Manse, Ruau, Réveillon (37) 2020-2022

Approbation du contrat de territoire Eau et Climat du bassin du Loing (45) 2020-2024

Modification de la délibération n° 19.08.28.49 du 13 septembre 2019

LOGRAMI: attribution de subventions, au titre du CPIER, pour leur programme d'actions en faveur des poissons migrateurs - Année 2019

Attribution de subventions à divers bénéficiaires au titre du CPER

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.28.95 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Mobilisation citoyenne

Manifestations de mobilisation pour l'écologie

Attribution d'une subvention à l'association Monnaie locale complémentaire et citoyenne (MLCC) du Berry pour l'organisation de la Fête des monnaies locales complémentaires et citoyennes le 28 novembre 2019 à Orléans (45)

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.29.02 - Direction Transports et Mobilités durables

Intermodalité, TCSP et circulations douces

Approbation de la convention de partenariat en vue de la réalisation d'une étude de mobilité sur l'Est orléanais par la Région Centre-Val de Loire entre la Métropole d'Orléans et la Région

Affectation des crédits pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dédiée à la réalisation de l'étude de mobilité sur l'Est orléanais

- M. DUMAS. Avis favorable sur ce rapport avec une abstention du groupe du Rassemblement National.
- M. le Président. Je vous en prie, Monsieur de GEVIGNEY.
- M. de GEVIGNEY. Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire deux remarques concernant ce dossier.

Malgré les informations qui m'ont été apportées avec beaucoup de sincérité, et je n'en doute pas, en Commission, ce rapport semble être un enterrement de première classe du projet d'origine d'ouverture de la ligne ferroviaire Orléans-Châteauneuf, et si ce n'est pas un enterrement de première classe, je voulais vous féliciter car l'imitation est parfaite, cela y ressemble beaucoup. C'est ma première remarque.

Concernant l'ouverture de la ligne ferroviaire Orléans-Châteauneuf, je voudrais également faire remarquer que les deux moteurs qui ont entraîné cet échec – car à ce stade j'estime que c'en est un, et total –, avec de très fortes conséquences sur les populations des deux tiers est du département du Loiret, durables et dommageables, sont les conséquences des choix politiques que nous dénonçons depuis des années, en l'occurrence ceux, d'une part, d'une métropolisation à outrance et, d'autre part, d'une délégation de la politique territoriale d'aménagement du territoire à l'Europe, notamment quant au financement.

Je m'explique. La métropole d'Orléans, dans ce dossier, a joué un jeu, pour des raisons de petite politique médiocre et pour des raisons obscures, qui l'a amenée à être en partie responsable de l'échec de ce dossier jusqu'à maintenant. Parce que l'État n'a pas la totale maîtrise de l'aménagement du territoire, nous devons avoir des financements de l'Europe et le calendrier très contraint des financements européens a fait en sorte aussi que ce dossier ait échoué à ce stade.

Je voulais vous faire remarquer que ce sont deux politiques que nous dénonçons avec constance depuis très longtemps et que nous avons en général, lorsque nous signalons notre désapprobation, des haussements d'épaules méprisants, voire des qualifications de populisme. Voilà ce que je voulais relever.

Je vous remercie.

M. le Président. - Je vais donner la parole à Monsieur FOURNIER qui la demande, mais, franchement, la première partie de votre intervention, pour moi, est complètement hallucinante.

Enterrement de première classe. Je vous fais remarquer que nous nous sommes battus au niveau de l'Europe, au niveau national et avec les collectivités pour faire aboutir.

- M. de GEVIGNEY. Je ne vous reproche rien.
- **M. le Président**. Attendez. Et qu'un certain nombre de choses, et vous en avez citées, ont fait que cela n'a pas été possible dans les délais, que la DUP n'a pas été délivrée. J'ai pris la responsabilité de réunir les acteurs en disant « on ne s'arrête pas là et technologiquement il y a peut-être des choses qui nous permettent de relancer le dossier ».

Technologiquement, c'est quoi ? Dans l'ancien dossier, il y avait 60 millions d'euros qui correspondaient à l'électrification. Aujourd'hui, les progrès de l'hydrogène par exemple et peut-être d'autres choses peuvent nous permettre d'envisager autre chose. Par conséquent, on refait une étude, j'ai pris l'initiative de remettre autour de la table des collectivités qui n'avaient pas avancé pour relancer le dossier.

Ce n'est donc absolument pas un enterrement de première classe, c'est la volonté, malgré tous les aléas et vous en avez cité quelques-uns, de remettre cet élément comme un élément fondamental d'aménagement du territoire.

M. FOURNIER Charles. - Sur ce dossier, vous connaissez l'attachement des Écologistes à ce projet de ligne extrêmement important puisqu'il permet d'envisager un report modal d'environ 8 000 véhicules par jour, ce qui est énorme. C'est aussi un vrai sujet métropolitain, me semble-t-il, et nous sommes plutôt contents de voir que cette étude impliquera la métropole d'Orléans qui jusqu'à maintenant était plutôt un sujet de débat dans la mesure où il y avait plutôt l'idée qu'on était sur une simple responsabilité de la Région. Il me semble que ce sujet se trouve aussi dans le périmètre de la Métropole.

Maintenant, nous, notre mise en garde, en tout cas notre interrogation, c'est que cette étude aboutisse à des solutions qui seraient routières, du moins à majorité routière.

S'il y a d'autres solutions à étudier, par exemple le tram-tram qui nous paraît évidemment intéressant, il faut regarder ce qui est possible. Mais il ne faudrait pas qu'à la fin on remplace ce projet de ligne ferroviaire par des liaisons en cars à tel ou tel endroit. Comme l'étude est très ouverte dans ses perspectives, nous disons haut et fort qu'il faut une solution ferroviaire, une solution en tout cas qui soit complètement compatible avec l'enjeu « émissions de gaz à effet de serre ». C'est cela qui doit guider le projet.

Il me semble même que l'étude doit le dire, c'est-à-dire que le cahier des charges doit le dire pour que ce soit extrêmement précis, au risque, sinon, de chercher des solutions certes moins chères mais qui nous coûteront très cher à long terme.

M. le Président. - Merci.

Après Charles FOURNIER, Philippe FOURNIÉ.

Pardon, je vous en prie, Madame LINGUET. Par courtoisie!

Mme LINGUET. - Je souhaitais réagir comme vous, Monsieur le Président. Vous disiez « hallucinant », je dirais sachons raison garder.

Quand j'entends parler de médiocrité au sujet des positionnements de la métropole orléanaise, je suis consternée. J'en suis quand même la deuxième vice-présidente et je sais ce qui s'est passé lorsque nous en avons débattu. On aime le débat, on a eu un débat. Peutêtre en effet que Monsieur VALLIÈS n'avait pas tout à fait la même position que certains d'entre nous et c'est vrai que c'est un sujet sur Orléans, un sujet sur Saint-Jean-de-Braye. Voilà, le débat a eu lieu à ce suiet.

Maintenant, il ne faut pas confondre, Mesdames et Messieurs, vos positionnements sur le métropolisation avec le fait que nous avons fait un choix il y a quelque temps pour la constitution d'un grand territoire qui va nous permettre d'agir sur l'aménagement au côté de la Région qui est notre partenaire principal.

Département, Région, Métropole, on est aujourd'hui aux manettes et aux responsabilités de l'aménagement de notre territoire, en particulier, et je vous rejoins, Charles FOURNIER, sur la logique qui veut que... Vous parliez de bus. Honnêtement, dans ma tête et d'après ce que j'ai perçu du débat, il n'en est pas question. On a le sujet de la tangentielle qui est gravissime sur l'est de la métropole orléanaise, mais, pour nous, le travail, c'est d'avoir une attractivité réelle sur le territoire et une capacité à agir au côté des institutions comme la Région qui ont en responsabilité l'aménagement.

Mais parler de médiocrité, j'aimerais bien qu'on se respecte un peu plus. J'entendais parler tout à l'heure de réactions, de haussements d'épaules. La métropole a aussi, cher collègue Christian DUMAS, un travail énorme à réaliser et a toute sa place dans un aménagement et dans la réalité aussi du transport. C'est un sujet et c'est un sujet qu'on n'a jamais laissé tomber. Il y a aussi par rapport à l'État des responsabilités à prendre, ne l'oublions pas. Je crois qu'il faut rendre à chacun ses responsabilités.

M. le Président. - Merci.

Monsieur FOURNIÉ.

M. FQURNIÉ Philippe. - Je veux bien qu'on explique que si l'État avait toutes les compétences, cela irait mieux. Je veux juste rappeler quand même que ce n'est pas nous qui n'avons pas pris la DUP ou qui avons relancé l'enquête publique en remettant des dossiers qui avaient été bouclés depuis des mois et des années.

Parlons de l'avenir. Je crois que l'avenir est important et ce n'est surtout pas un enterrement de première classe. La question est de savoir comment à partir d'un site qui existe, c'est-à-dire la ligne ferroviaire Orléans-Châteauneuf, on peut développer un nouveau projet. Le Président l'a dit, aujourd'hui, les technologies évoluent de façon extrêmement rapide. J'ai rencontré le responsable de l'entreprise Millet, Monsieur Millet, qui est une entreprise ferroviaire sur le site. Il a des idées et il va nous faire passer ses propositions.

Je crois qu'il nous faut ouvrir tous les champs du possible dans ce domaine en intégrant les collectivités de l'est du Loiret. En effet, il ne faut jamais oublier qu'il y a aussi une problématique pour aller dans l'est du Loiret, et dans le comité de pilotage il y aura les collectivités de l'est du Loiret car c'est important qu'on ait une vision de tout l'est de ce département.

Véritablement, ce qu'on a souhaité faire avec la Métropole, c'est travailler sur cette évolution. Il y a différentes possibilités aujourd'hui qui existent au niveau des transports, des solutions qui nous sont proposées. Alors peut-être, comme le Président le disait, qu'un mal va amener un bien, qu'on va économiser tout ce qui est armatures électriques pour trouver d'autres solutions de propulsion aujourd'hui en plein développement. Il y a l'hydrogène, il y a la batterie électrique; cela, c'est pour les trains, et il y a d'autres solutions. En tout cas, ce n'est surtout pas un enterrement de première classe mais un vrai projet, un projet novateur et c'est le projet de demain.

Moi, je veux toujours rappeler que les services de la Métropole, les services de SNCF Réseau et les services de la Région ont été particulièrement meurtris par le fait que ce projet ne se fasse pas, car, je vous le dis, on était au point.

M. le Président. - Merci.

Monsieur de GEVIGNEY, rapidement, si vous le voulez bien.

M. de GEVIGNEY. - Très rapidement, je vous le promets.

Je voudrais signaler, et je voudrais que vous le notiez, que je n'ai jamais critiqué dans mes propos la Région, dont je reconnais complètement l'énergie qu'elle a mise à essayer de trouver des solutions.

En revanche, il y a deux choses. Vous n'avez pas absolument répondu sur le phénomène de l'Europe, ce serait un trop long sujet et nous n'avons pas le temps maintenant, et je voudrais « enfoncer le clou » concernant la Métropole. Madame, qui a défendu la Métropole dans ses propos en me répondant, a fait une démonstration éclatante de ce que j'appelle l'égoïsme territorial. Elle a dit « nous avons et nous constatons qu'il y a un gros problème à l'est de la Métropole ». Mais le problème n'est pas à l'est de la Métropole, le problème n'est pas dans la périphérie de la Métropole. Je vous signale que le Loiret, à l'est, s'arrête à peu près à Autry-le-Châtel et qu'il concerne les deux tiers de la population du Loiret.

Il y a donc toujours un égoïsme territorial que ces politiques ont provoqué.

Je vous remercie.

Mme LINGUET. - Après la médiocrité, l'égoïsme!

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.29.03 - Direction des Transports et Mobilités durables CPER 2015-2020

Approbation de la convention de financement relative aux études APO de la phase 1 AVP de la phase 2 pour la modernisation de la ligne ferroviaire Tours-Chinon

M. DUMAS. - Avis favorable et une abstention du Rassemblement National.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National)

Rapport 19.10.29.04 - Direction des Transports et Mobilités durables

Aménagement, rénovation des quais et des gares

Approbation de la convention de financement des investissements dans les gares
pour la période 2019-2020

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.29.05 - Direction des Transports et Mobilités durables

Approbation des conventions de financement relatives aux travaux de régénération
des lignes capillaires fret Toury-Janville et Port-de-Piles - Descartes

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité.

M. le Président. - Monsieur FOURNIER ?

M. FOURNIER Charles. - C'est pour souligner de plusieurs traits que la Région participe au sauvetage des lignes capillaires dans une responsabilité qui n'est pas la sienne, le fret ne relevant pas de sa responsabilité, et heureusement qu'elle le fait. Elle ne le fait pas seule mais heureusement qu'elle le fait.

Je profite surtout de ce rapport pour lequel nous voterons évidemment favorablement pour mettre en évidence un enjeu très important aussi qui est la question du désherbage des voies et de l'utilisation massive des pesticides pour le désherbage des voies. En l'occurrence également, même si c'est un animal qui fera sans doute sourire mais la situation n'est pas si drôle, avec les systèmes anti-blaireaux sur les lignes, ce sont plus de 12 000 blaireaux par an qu'on massacre. Je dis bien « on massacre » parce que les conditions de déterrage sont tout à fait scandaleuses. C'est un animal mal nommé, il fait souvent sourire quand on l'évoque, mais là j'espère que collectivement cela ne nous fera pas sourire et qu'on aura conscience du sujet.

Je pense qu'on pourrait demander à la SNCF, dans tous les contrats que nous avons avec elle ou dans le cadre de la COP régionale, un engagement majeur pour sortir d'un arrosage aux pesticides extrêmement ravageur et de cette pratique à laquelle, je le dis, même les chasseurs commencent à s'opposer, considérant qu'elle est peu acceptable.

M. le Président. - Je crois même que Bernard HINAULT ne voterait pas ce rapport!

M. FOURNIER Charles. - Je vous avais prévenu!

(Rires)

Je vous en prie?

M. FORISSIER. - Je voulais dire que je soutiens pleinement Charles FOURNIER sur l'affaire des blaireaux. Il a raison. Il y a des animaux qu'il faut absolument préserver et le blaireau entre dans ce cadre. C'est une catastrophe.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.29.06 - Direction des Transports et Mobilités durables

CPER 2015-2020 - Renforcement de l'alimentation électrique sur la ligne ParisChartres

Approbation de la convention de financement des études d'avant-projet de renforcement des installations électriques sur la ligne PCLM

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité.

Rapport 19.10.29.07 - Direction des Transports et Mobilités durables

Accessibilité des personnes à mobilité réduite

Approbation de la convention de financement relative aux travaux de mise en accessibilité en gare de Nogent-le-Rotrou

Approbation de la convention de financement relative à l'étude préliminaire de mise en accessibilité en gare de Chartres

Approbation de l'avenant à la convention de financement relative à l'étude d'avantprojet/projet (APO) de mise en accessibilité en gare de Vierzon

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.29.08 - Direction des Transports et Mobilités durables Dispositif mobilités rurales - Attribution d'aides

M. DUMAS. - Avis favorable à ce rapport, une abstention du groupe du Rassemblement National.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National)

Rapport 19.10.29.09 - Direction Transports et Mobilités durables Rapport de présentation sur le choix du mode de gestion pour l'exploitation des services publics de transports routiers non urbains de voyageurs du réseau « Car Rémi 28 » (Eure-et-Loir)

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.29.10 - Direction Transports et Mobilités durables Présentation des rapports d'activité des délégations de service public du transport non urbain de voyageurs du Cher, de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et du Loiret Homologation tarifs SAF dans la DSP du Loiret

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité.

de Tours

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.29.11 - Direction Transports et Mobilités durables Approbation de la convention annuelle de financement 2020 en fonctionnement de l'aéroport de Châteauroux, d'avenants aux conventions d'avances pour l'aéroport

Affectation de crédits pour l'étude pour une stratégie aéroportuaire régionale

M. DUMAS. - Avis favorable sur ce rapport avec une abstention du groupe Écologiste sur le point concernant la convention annuelle de l'aéroport de Châteauroux, un vote contre des groupes Écologiste et Rassemblement National sur les avenants concernant l'aéroport de Tours et un vote contre du groupe Écologiste sur l'étude et la stratégie aéroportuaire régionale.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologiste sur la convention annuelle de l'aéroport de Châteauroux, un vote contre des groupes Écologiste et Rassemblement National sur les avenants concernant l'aéroport de Tours et un vote contre du groupe Écologiste sur l'étude et la stratégie aéroportuaire régionale)

Rapport 19.10.29.13 - Direction des Transports et Mobilités durables Subventions transport événements

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.29.15 - Direction Transports et Mobilités durables

Service TER

Convention TER Centre 2014-2020 relative à l'organisation et au financement des services régionaux de transport de voyageurs :

Approbation du décompte définitif 2018

Approbation de l'avenant 15

Approbation du devis 2020

- M. DUMAS. Un avis favorable à l'unanimité également sur ce rapport
- M. le Président. Monsieur FOURNIER.
- M. FOURNIER Charles. Ce rapport est un rapport important qui mérite, je crois, toute notre attention, car il s'agit à la fois du décompte de la convention TER et de la facture de 2020.

Je voulais signaler un point sur lequel je suis intervenu en Commission, qui conduit à ce que si nous n'avions pas de plafonnement sur les pénalités attribuées à la SNCF, nous serions à des pénalités à hauteur de 6 millions d'euros. Nous avons un plafonnement à 2 millions d'euros. C'est pour dire qu'après la contrainte que nous avions instaurée et que j'avais saluée à l'époque de la négociation qui avait eu lieu, je pense qu'il y aura d'autres étapes nécessaires dans cette négociation, parce que si la SNCF continue, même si elle sans doute de bonnes raisons, à supporter 6 millions d'euros de pénalités, nous, nous ne percevons que 2 millions du fait d'un plafonnement acté à notre convention. Je pense donc qu'il faudra revisiter le sujet.

Après, j'ai eu des explications. Il y avait une question sur l'augmentation de la facture, il y a une augmentation mécanique et également, je pense, une augmentation des recettes, comme cela m'a été expliqué, qui compense une partie de l'augmentation qui est au-delà de ce qui est conventionnellement prévu.

- M. le Président. Monsieur Philippe FOURNIÉ.
- M. FOURNIÉ Philippe. Sur les pénalités, je veux rappeler que la convention 2014-2020 prévoit 1 million d'euros de pénalités, comme Charles l'a rappelé très justement. La revoyure n'est pas une renégociation.

La SNCF aurait pu nous dire, parce que c'était son droit, de rester à 1 million d'euros de pénalité. On a malgré tout réussi à doubler le montant de ces pénalités mais il est sûr que demain, dans les futures conventions, dans les futures contractualisations, les pénalités devront être augmentées, sans compter qu'il faudra aussi élargir le champ des contrôles et des pénalités. C'est ce que nous sommes en train de faire dans le cadre des marchés et des DSP du transport routier, où on voit bien aujourd'hui que quand on exerce des contrôles assez approfondis avec certains transporteurs, on a des surprises.

Aujourd'hui, on est en train de généraliser les contrôles et de bien calibrer cela dans le cadre juridique afin de pouvoir appliquer les pénalités et pouvoir faire respecter les contrats.

Rapport 19.10.29.58 - Direction des Transports et Mobilités durables

Approbation de la tarification de la gare routière de Tours

Affectation des crédits relatifs à la billettique sur les lignes scolaires du réseau

Rémi

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.29.97 - Direction des Transports et Mobilités durables Matériels roulants

Approbation de la convention relative au financement et à la réalisation d'un atelier de maintenance en Région Centre-Val de Loire

Approbation du protocole d'accord relatif aux fonciers « Orléans-Québec » et « Dépôt des Aubrais » dans le cadre de la réalisation d'un atelier de maintenance en Région Centre-Val de Loire

M. DUMAS. - Avis favorable sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président. - Merci, Monsieur le Rapporteur.

Rapports de la Commission « Enseignement supérieur et Recherche ».

Madame BESNIER.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Rapport 19.10.23.22 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie

Enseignement Supérieur - Université numérique

Attribution de subventions aux Universités de Tours, d'Orléans et à l'INSA Centre-Val de Loire pour l'acquisition et l'installation de matériels numériques à visée pédagogique

Approbation et signature des conventions - Affectation de crédits

Mme BESNIER. - Avis favorable de la Commission à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.32.23 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie

Recherche et technologie

Développement de la recherche en région

Attribution de subventions au titre des projets de recherche d'initiative académique (APR IA 2019) (3^e série)

Affectation de crédits

Mme BESNIER. - Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

Rapport 19.10.32.24 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie

CPER 2015-2020

Attribution d'une subvention au grand projet « PHENOTAAM »

Approbation de la convention correspondante - Affectation des crédits

Mme BESNIER. - Avis favorable de la Commission à l'unanimité.

M. le Président. - Madame PÉAN ?

Mme PÉAN. - Une petite précision sur le rapport 32.24 qui consiste essentiellement à acheter du matériel pour des lignées de souris. Nous avons tenu, lors de la Commission technique et encore ce matin, à rappeler notre attachement à toutes les chartes d'éthique, chaque fois qu'il sera question d'expérimentations sur des animaux vivants. Je voulais rappeler notre attachement.

Mme BESNIER. - En termes d'éthique, il y a évidemment la loi, les directives européennes qui ont été retranscrites dans la loi ; les dernières datent de 2013. En outre, chaque organisme de recherche doit avoir un agrément préfectoral pour avoir des laboratoires qui font des recherches sur animaux, et chaque projet est soumis au Comité d'éthique, lequel est composé de chercheurs, de vétérinaires mais aussi de personnes qui n'ont rien à voir avec la recherche.

Ainsi, les projets financés par la Région sont soumis au Comité d'éthique.

M. le Président. - Merci de la précision.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.32.25 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie

Recherche, technologie et innovation

Développement de la recherche en région

Partenariats recherche-enseignement supérieur

<u>Aide régionale à la réalisation de stages pratiques de médecine générale dans les</u> zones médicalement défavorisées

Approbation d'un avenant à une convention pour la réalisation de stages pratiques de médecine

Modifications de délibérations antérieures

Approbation d'avenants à des conventions de projets de recherche d'intérêt régional et d'initiative académique

Affectation de crédits

Mme BESNIER. - Avis favorable de la Commission à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président. - Merci, Madame la Rapporteure.

Nous passons aux rapports de la Commission « Culture, Sports et Coopération décentralisée », et c'est Madame BONTHOUX.

CULTURE, SPORTS ET COOPERATION DECENTRALISEE

Rapport 19.10.24.44 - Direction de la Culture et du Patrimoine ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN

A/ EXPOSITIONS MANIFESTATIONS ET RÉSIDENCES ARTS PLASTIQUES

<u>Approbation de l'avenant à la convention n° 2018-EX004133 relative à la subvention pour les résidences d'artistes de l'EPCC d'Issoudun</u>

B/ FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES INSTITUTIONS ARTS PLASTIQUES

Attribution du fonds d'investissement pour la communauté de communes Terres du Haut Berry - Approbation de la convention afférente - Affectation des crédits

Mme BONTHOUX. - Unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.24.45 - Direction de la Culture et du Patrimoine SPECTACLE VIVANT

A/ Ambition culturelle - Création et parcours de production solidaire - Mesure 12 Modification du cadre d'intervention - Parcours de production solidaire approuvé par l'assemblée plénière des 29 et 30 juin 2017 (AP n° 17.02.11)

Modification de l'annexe n° 4 à la délibération CPR n° 19.05.24.46 - Diminution de la dépense subventionnable pour l'association Ensemble Perspectives (n° EX004979) et approbation d'un avenant n° 1 à la convention 2019 EX004979

Modification de l'annexe n° 1 à la délibération CPR n° 18.04.24.03 du 13 avril 2018 - Diminution de la dépense subventionnable pour l'association La Poétique des signes (n° EX002745) - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention 2018 EX002745

B/ Ambition culture - Insertion professionnelle - Mesures 15 à 18

<u>Attribution d'une subvention à la Fracama - Approbation de la convention -</u> Affectation des crédits correspondants

C/ Institutions et réseaux du spectacle vivant

Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) du Théâtre Olympia - Centre dramatique national à Tours - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) du Centre culturel du Blésois - La Halle aux Grains - Scène nationale à Blois

D/ Formations artistiques

Modification de la délibération CPR n° 18.03.24.38 et approbation de l'avenant n° 1 à la convention n° 2018-EX002711 portant modification de la dépense subventionnable

Mme BONTHOUX. - Unanimité sur ce rapport.

Rapport 19.10.24.46 - Direction de la Culture et du Patrimoine INDUSTRIES CULTURELLES

A/ CPER Numérique - Appel à projets Créativité numérique et nouveaux usages numériques

<u>Attribution de subventions - Affectation des crédits - Approbation des conventions</u> <u>Approbation du règlement de l'appel à projets</u>

Approbation de l'avenant n° 1 à la convention n°2018-EX004785

B/ Ambition culturelle - Contrat d'objectifs et de moyens - Télévisions locales (COM TV) - Mesure 9 - Aide à la création Cinéma et Audiovisuel

Approbation de l'avenant n° 2 à la convention n°2018-00127538-00127539

C/ Industries créatives - Soutien à l'animation des filières « Image en mouvement » et Pôle régional arts, sciences, technologies (PRAST) - Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique Ciclic Centre-Val de Loire - Association Emmetrop

<u>Attribution de subventions - Affectation des crédits - Approbation des conventions</u>

D/ Ambition culturelle - CNC ACC - Mesure 9

<u>Attribution de subventions - Affectation des crédits - Approbation de la convention type</u>

E/ Ambition culturelle - Fonds de soutien musiques actuelles - Mesure 14

Attribution de subventions dans le cadre des « appels à projets » du contrat de préfiguration filière régionale des musiques actuelles 2018-2019 État-Région-CNV Modification de l'annexe à la délibération CPR n° 19.08.24.03 du 13 septembre 2019

Mme BONTHOUX. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport avec une abstention du groupe Rassemblement National pour l'attribution d'une subvention à la société Emmetrop.

Mme PÉAN. - Vote séparé. Abstention sur Emmetrop et sur la télévision locale.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement national sur Emmetrop et sur la télévision locale)

Rapport 19.10.24.47 - Direction de la Culture et du patrimoine

Aménagement culturel du territoire et publics

A/ Autres opérations de développement local

Attribution de subventions en fonctionnement et en investissement - Approbation des conventions afférentes - Affectation des crédits

Modification de la délibération CPR n° 18.07.24.34 du 13 juillet 2018 - Diminution de la dépense subventionnable pour l'association Charles Bordes (37)

B/ Ambition culturelle - Appel à projets « Culture, patrimoine et tourisme »

Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets « Culture, patrimoine et tourisme » - Approbation des conventions afférentes

Mme BONTHOUX. - Il y a un *addendum* : attribution d'une subvention de 3 750 euros à l'association ANCOVAR.

Avis favorable sur ce rapport, abstention du groupe du Rassemblement National pour l'attribution d'une subvention à l'association Emmetrop.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National sur la subvention à l'association Emmetrop)

Rapport 19.10.24.48 - Direction de la Culture et du Patrimoine

<u>Politique jeunesse, artistique et culturelle - Ambition culturelle - Parcours</u> éducation artistique et culturelle - Mesure 7

A/ « Lycéens Création contemporaine » 2019-2020 - Attribution de subventions - Affectation de crédits

B/ « La Fabrique Opéra Val de Loire » - Attribution de subvention - Affectation de crédits - Approbation de la convention afférente

C/ « Aux Arts Lycéens et Apprentis! » - Attribution d'une subvention et affectation de crédits au titre de l'année scolaire 2019-2020 en direction d'un établissement scolaire de la Région Centre-Val de Loire

Mme BONTHOUX. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.24.49 - Direction de la Culture et du Patrimoine

PATRIMOINE CULTUREL

A/ ÉVÉNEMENTS ET RÉSEAUX CULTURELS

Expositions et manifestations des musées

<u>Conservatoire de l'Agriculture (COMPA) - Attribution de subventions en</u> fonctionnement

B/ ACQUISITION ET RESTAURATION D'ŒUVRES

FRAM-FRAR-FRRAB - Acquisition et restauration d'œuvres - Attribution de subventions au titre de la programmation 2019 des crédits du Fonds régional d'acquisition pour les musées (FRAM), du Fonds régional d'aide à la restauration (FRAR) et du Fonds régional de restauration et d'acquisition pour les bibliothèques (FRRAB) - Affectation des crédits correspondants - Approbation des conventions afférentes

C/ CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL

<u>CPER-Château de Valençay - Travaux supplémentaires sur la tour Nord-Ouest - Attribution d'une subvention - Approbation de la convention afférente</u>

D/ Restauration de la collégiale Saint-Ours à Loches - Attribution d'une subvention - Affectation des crédits

E/ Restauration de la Chapelle Jean-de-Seigne à Bléré - Attribution d'une subvention et affectation des crédits

F/ CRD 28 - Petit château de la Ferté-Vidame - Attribution d'une subvention pour la restauration du clos et du couvert du château dans le cadre d'un avenant à la convention Région-Département 28 - Affectation des crédits

G/ AIDE AUX PARCS ET JARDINS

<u>Château du Lude (Loiret) - Modification de la dépense subventionnable</u>

Mme BONTHOUX. - Unanimité sur ce rapport.

Rapport 19.10.25.52 - Direction des Sports

Sport de haut niveau

A/ Partenariats des clubs élites associatifs et partenariats des clubs élites professionnels :

attributions d'aides au titre de la saison sportive 2019-2020 et affectation des crédits

attribution d'une subvention au Tours Football Club Association et à la SASP TOURS CF au titre de la saison sportive 2018-2019 et affectation des crédits

B/ Attributions de subventions aux Parcours de l'excellence sportive territoriale (PEST) au titre de la saison sportive 2019-2020 et affectation des crédits

C/ Attribution d'une subvention au Cercle d'Escrime Orléanais

D/ Attributions de subventions au soutien des Pôles espoirs au titre de la saison sportive 2019-2020 et affectation des crédits

E/ Attributions d'aides exceptionnelles aux athlètes de la Région sélectionnés pour les Jeux de Tokyo 2020 et affectation des crédits

Mme BONTHOUX. - Avis favorable sur ce rapport et un vote contre du groupe Écologiste sur les dossiers relatifs aux sports motorisés.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologiste sur les dossiers relatifs aux sports motorisés)

Rapport 19.10.25.53 - Direction des sports

PRATIOUES SPORTIVES

MANIFESTATIONS SPORTIVES - Attribution de subventions - Affectation des crédits

<u>ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL ET VÉHICULES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES -</u>
Attribution de subventions - Affectation des crédits

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES LIGUES - Soutien au développement et à la structuration des pratiques sportives fédérales - Plans d'action des liques et comités régionaux pour la saison 2019-2020 dans le cadre de la convention pluriannuelle de partenariat 2018-2021 - Attribution de subventions

Mme BONTHOUX. - Avis favorable et un vote contre du groupe Écologiste sur les dossiers relatifs aux sports motorisés.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologiste sur les dossiers relatifs aux sports motorisés)

Rapport 19.10.35.59 - Direction Europe et International

<u>Développer la coopération décentralisée - Solidarité internationale et citoyenneté</u>

Appui aux projets européens et internationaux - Territoires citoyens et solidaires

Axe 1 - Attribution de 2 subventions

Axe 2 - Attribution de 3 subventions

Axe 3 - Attribution de 4 subventions

Mme BONTHOUX. - Les membres ont émis un avis favorable sur ce rapport, un vote contre du Rassemblement National sur les projets des axes 1, 2 et 3 à l'exception du projet porté par l'association Les Compères Production.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National sur les projets des axes 1, 2 et 3 à l'exception du projet porté par l'association Les Compères Production)

Rapport 19.10.35.62 - Direction Europe et International

<u>Développer la coopération décentralisée - Mise en œuvre des accords de coopération décentralisée</u>

A/ Projets de coopération décentralisée sur l'accès à l'eau et l'assainissement dans la Province de Luang Prabang : DEAR Water Luang Prabang et Ban Man'eau

B/ Attribution de 6 subventions : centre hospitalier régional d'Orléans, Jazz à tours, GRDR, Afrique Verte, lycée professionnel Val de Cher, Maison de l'architecture Centre-val de Loire

C/ Expérimentation régionale pour le développement du volontariat international avec les régions partenaires : attribution d'une subvention au FJT Élisabeth-de-Thuringe

Mme BONTHOUX. - Il y a un *erratum*. Changement de bénéficiaire sur le projet de la prévalence de l'insécurité alimentaire dans la région de Mopti. Il faut lire Afrique Verte International au lieu d'Afrique Verte.

Il y a eu un avis favorable sur ce rapport, un vote contre du Rassemblement National sur tous les projets à l'exception de ceux portés par la Maison de l'architecture Centre-Val de Loire et du FJT Élisabeth-de-Thuringe.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National à l'exception de ceux portés par la Maison de l'architecture Centre-Val de Loire et du FJT Élisabeth-de-Thuringe)

M. le Président. - Nous passons aux rapports de la Commission « Tourisme », et c'est Monsieur ROIRON.

TOURISME

Rapport 19.10.30.39 - Direction du Tourisme

CAP' Hébergement touristique pour tous

Renforcer l'offre d'hébergements

Attribution de subventions - Affectation de crédits

Modification de délibérations - Désaffectation et réaffectation de crédits

Approbation de conventions et de deux avenants

M. ROIRON. - Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.30.40 - Direction du Tourisme Stratégie régionale en faveur de l'alimentation Opération collective restauration et hôtellerie

Attribution de subventions à la Chambre de commerce et d'industrie Centre-Val de Loire pour le déploiement du titre de maître restaurateur en restauration et de la marque Qualité Tourisme en hôtellerie, et pour l'animation du réseau des restaurateurs en Centre-Val de Loire

Approbation d'une convention

M. ROIRON. - Unanimité de la Commission.

Rapport 19.10.30.43 - Direction du Tourisme

Promotion et animation touristique

Approbation d'un avenant n° 2 à la convention n° 2019-00131493 avec le Comité régional du tourisme Centre-Val de Loire

France Ingénierie Tourisme : approbation d'une convention de partenariat entre la Région, l'État, Atout France et la Caisse des dépôts et consignations

<u>Subvention au syndicat interprofessionnel Interloire pour l'organisation des</u> 1^{res} Assises interrégionales de l'œnotourisme

<u>Subvention à la Chambre de commerce et d'industrie du Loiret pour l'organisation du concours « Jeunes Talents » Maître Restaurateur</u>

Affectation de crédits

M. ROIRON. - Unanimité et non-participation de moi-même au vote, étant président du Comité régional du Tourisme, Monsieur le Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président. - Merci.

Nous passons aux rapports de la Commission « Formation professionnelle ».

FORMATION PROFESSIONNELLE

Rapport 19.10.20.26 - Direction de la Formation professionnelle
PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2022
Mise à disposition de l'outil OUIFORM
Approbation du contrat d'adhésion avec l'État et Pôle Emploi

M. NICAUD. - Avis favorable des membres de la Commission et abstention du groupe Rassemblement National.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National)

Rapport 19.10.20.27 - Direction de la Formation professionnelle FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI MESURES INDIVIDUELLES

RÉMUNERATIONS DES STAGIAIRES

<u>Formation des stagiaires au sein des centres de pré-orientation et des centres de reclassement professionnel</u>

Agrément des actions au titre de la rémunération des bénéficiaires et des droits connexes

Affectation des crédits

M. NICAUD. - Avis à l'unanimité des membres de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.20.28 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
ACHATS DE PARCOURS VERS LA QUALIFICATION ET L'EMPLOI
Programme opérationnel FEDER-FSE Centre-Val de Loire 2014-2020
Demande de subventions FSE pluriannuelle - Programme régional de formation
2019-2020

M. NICAUD. - Avis à l'unanimité des membres de la Commission.

Rapport 19.10.20.77 - Direction de la Formation professionnelle Approbation de conventions de solde Modifications de délibérations antérieures - Affectation des crédits

M. NICAUD. - Là aussi, avis favorable des membres de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 19.10.20.87 - Direction des Politiques d'orientation et de formation au titre de l'orientation

Financement orientation

Service public régional de l'orientation

ORIENTATION - VALORISATION DES MÉTIERS

Attribution d'une subvention à l'association Euro France pour l'organisation de l'opération « je filme le métier qui me plaît »

M. NICAUD. - Unanimité des membres de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. NICAUD. - J'ai oublié un rapport, Monsieur le Président, le n° 20.86.

Rapport 19.10.20.86 - Direction des Politiques d'orientation et de formation Financement orientation

Service public régional de l'orientation

<u>Programme opérationnel FEDER-FSE Centre 2014-2020, axe 6 « Une société apprenante et inclusive » - Demande de subvention FSE</u>

M. NICAUD. - Avis favorable de l'ensemble des membres de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président. - Merci, Monsieur le Rapporteur.

Prochaines réunions :

- notre réunion du 26 novembre à 14 heures à La Riche ;
- notre séance plénière uniquement le jeudi 19 décembre, même s'il fallait finir tard ;
- notre prochaine Commission permanente le 24 janvier.

(La séance est levée à onze heures trente-trois)

Le Président du Conseil régional,

François BONNEAU

La Secrétaire de Séance,

Michelle RIVET